

Affaires indiennes et du Nord Canada

83 - 84 Rapport Annuel

Canada

Publié avec l'autorisation de
l'hon. David E. Crombie, c.p., député,
et du Nord canadien,
Ottawa, 1984.

QS-6014-000-BB-A1

N° de catalogue : R1 - 1984

ISBN 0-662-53416-6 (c)Ministre des Approvisionnements et Services Canada

Il me fait plaisir de présenter le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière 1983 - 1984.

Même si à cette date je n'étais pas encore ministre, je suis parfaitement au courant des événements récents qui ont influé sur la relation de ce ministère avec les Indiens, les Inuit et la population du Nord.

Ce document est en quelque sorte le dossier officiel des orientations générales qui ont été élaborées au cours de cette période. C'est une description des activités nouvelles ou en cours.

Avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement, il faut s'attendre à des réalisations nouvelles, à une perception différente et à des changements afin d'adapter à la réalité quotidienne les programmes du Ministère. Parmi les changements les plus importants, mentionnons ceux qui résultent de l'évolution en faveur de l'autonomie des Indiens et de l'instauration de gouvernements dans le Nord.

Je pense que tous ceux qui liront ce rapport y trouveront des données et des faits intéressants.

David E. Crombie

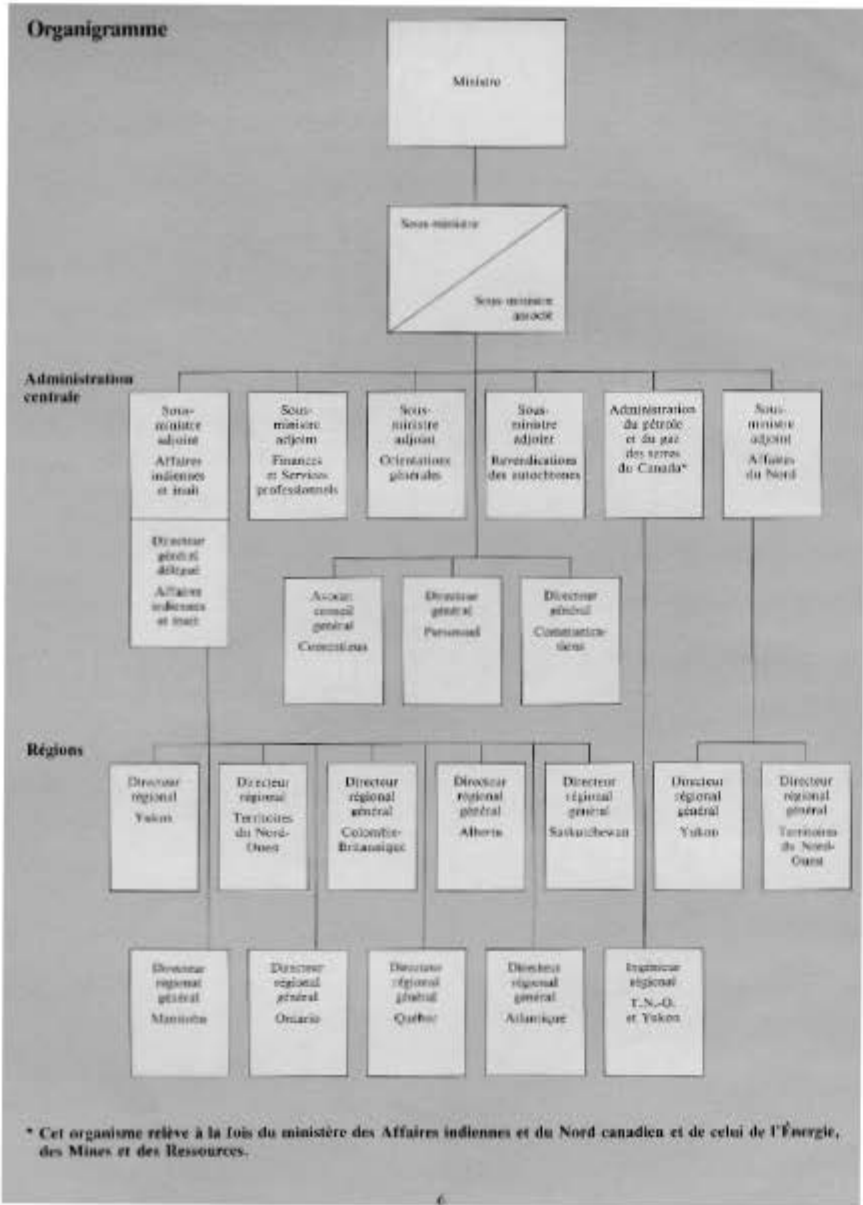
Table des matières

- Vue d'ensemble Évolution générale**
- Sphères d'activité**
- Bureaux régionaux**

Vue d'ensemble

Organigramme

[*Cet organisme relève à la fois du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources.]



Sommaire financier

Ventilation des dépenses et des recettes par programme pour 1982 - 1983 et 1983 - 1984 (en dollars)

Dépenses budgétaires

...	1982 - 1983	1983 - 1984
Dépenses de fonctionnement	...	...
Affaires indiennes et inuit	385 304 089	395 915 930
Affaires du Nord	68 809 817	74 258 075
Administration	47 650 369	51 003 179
Dépenses en immobilisations	...	...
Affaires indiennes et inuit	51 169 979	67 855 147
Affaires du Nord	21 156 752	22 852 472
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	...	...
Affaires indiennes et inuit	710 386 680	923 504 759
Affaires du Nord	390 449 575	498 058 492
Revendications des autochtones	5 677 747	19 864 520
Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement	...	cr 1 831 628
Total	1 680 605 008	2 051 480 946
Recettes	...	...
Affaires indiennes et inuit	9 938 088	9 778 696
Affaires du Nord	14 546 354	12 475 113
Administration	17 295 935	33 807 124
Revendications des autochtones	73 987	73 987
Total	41 854 364	56 134 920
Dépenses non budgétaires	...	...
Prêts, investissements et avances	...	...
Affaires indiennes et inuit	(22 554)	75 136
Affaires du Nord	(11 762 163)	(10 088 736)
Revendications des autochtones	13 541 753	14 918 175
Administration	31 136 206	21 582 851
Total	32 893 242	26 487 426

Publications

Un aspect important du mandat du Ministère touche la diffusion de l'information auprès du public canadien et de la population autochtone. Compte tenu de sa complexité et de ses nombreux services, le Ministère doit publier un grand nombre de documents pour des publics très divers. Au cours de la dernière année, la Direction générale des communications a fait un effort particulier pour faciliter l'accès à ces publications. Plusieurs documents maintenant disponibles contiennent la liste et une description des textes destinés à ces différents publics. Pour les obtenir, vous devez écrire à l'adresse suivante

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Demandes de renseignements du public

Direction générale des communications

Ottawa (Ontario)

K1A 0H4

La Section des demandes de renseignements du public offre actuellement un nouveau service téléphonique sans frais d'interurbain pour l'ensemble du Canada (INWATS); il suffit de composer le 1-800-567-9604. Le public est invité à communiquer avec ce service pour obtenir des renseignements sur le Ministère.

Catalogues disponibles

En stock

Description des publications d'intérêt général actuellement disponibles.

Rapports de recherche

Description des rapports de recherche portant sur des sujets particuliers et publiés par la Direction de la recherche.

Études environnementales

Liste de plus de trente études publiées par la Direction générale de la protection de l'environnement du Nord.

Filmographie

Liste par catégorie et description des films qui peuvent être empruntés à l'administration centrale du Ministère à Ottawa.

Évolution générale

Évolution générale

Au cours de l'année 1983 - 1984, des progrès notables ont été accomplis dans les trois grands domaines de compétence qui relèvent du Ministre, soit les affaires indiennes, la mise en valeur du Nord et les revendications des autochtones.

Au centre de ces grands thèmes, se trouve l'établissement d'une assise économique et juridique qui favorisera l'instauration d'institutions autonomes pour le Nord et les autochtones. En fait, cette question n'est pas nouvelle. Depuis sa création en vertu de la loi en 1966, le Ministère a constamment travaillé à redéfinir et à répartir d'une autre façon des pouvoirs dont l'exercice était laissé à la discrétion des administrateurs. Au cours des années, les pouvoirs administratifs du gouvernement fédéral ont diminué, et une attention particulière a été accordée à la mise en place d'une nouvelle organisation pouvant s'intégrer au contexte politique du Canada.

Au cours de l'année financière, un certain nombre d'étapes importantes en faveur de ce changement ont été franchies : Le Comité parlementaire spécial sur l'autonomie politique des Indiens a présenté son rapport, et le gouvernement l'a accueilli favorablement.

Le gouvernement fédéral a déposé un projet d'accord touchant le droit des peuples autochtones à disposer de leurs propres institutions.

Dans le Nord, la Convention définitive avec les Inuvialuit touchant leur revendication foncière a été signée.

Dans le contexte des revendications foncières globales, le gouvernement fédéral est arrivé à proposer l'application d'une formule de financement pour les gouvernements territoriaux. Enfin, des progrès ont été réalisés au sujet de la partition éventuelle des Territoires du Nord-Ouest.

En accord avec tous les partis à la Chambre, le Parlement instituait, en décembre 1982, le Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens. Ce comité a reçu un mandat assez large afin de mener une étude approfondie sur la question de l'autonomie politique des Indiens. Un membre nommé d'office représentait l'Assemblée des premières nations au Comité; le Conseil national des autochtones du Canada et l'Association des femmes autochtones du Canada étaient représentés par des agents de liaison. Le rapport du Comité, déposé en novembre 1983, formulait des recommandations audacieuses en vue d'établir une nouvelle relation entre le gouvernement fédéral et les Indiens. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral établisse une nouvelle relation avec les premières nations indiennes et qu'un élément essentiel de cette relation soit la reconnaissance de l'autonomie politique des Indiens. Pour ce faire, le rapport du Comité recommandait de modifier la Constitution canadienne et d'adopter de nouvelles lois.

C'est dans l'esprit de ce rapport que le gouvernement préparait sa réponse. Dans ce document déposé au Parlement le 5 mars 1984, on acceptait les grandes lignes du rapport et on indiquait la volonté de mettre en application la plupart des recommandations du Comité.

Sur le plan constitutionnel, le fait saillant de la Conférence des premiers ministres tenue à Ottawa les 8 et 9 mars 1984 a été l'allocution d'ouverture du Premier ministre. Ce dernier a exprimé la volonté du gouvernement d'inscrire dans la Constitution le droit des peuples autochtones à disposer de leurs propres institutions. Au cours de la Conférence, il a été déposé un projet d'accord en vertu duquel le gouvernement fédéral s'engageait à négocier la nature, les domaines de compétence et les pouvoirs de ces institutions ainsi que les dispositions financières qui s'y rattachent. Bien que cet accord n'ait pas reçu un appui suffisant de la part des provinces, trois d'entre elles en ont cependant accepté le principe.

Le processus complexe de la négociation du règlement des revendications foncières globales présentées par les autochtones du nord du Canada commence à donner des résultats. Le Comité d'étude des droits des autochtones a signé une convention définitive qui, dès qu'elle aura été ratifiée par ses membres, sera portée à l'attention du Parlement sous la forme d'un projet de loi. Une fois adopté, ce projet deviendra loi et la Convention sera protégée par la Constitution. En échange de titres ancestraux vagues et mal définis sur l'utilisation des terres, les 2 500 Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest se verraient accorder un grand nombre d'avantages et de droits. Au Yukon, le Conseil des Indiens est en voie de conclure un accord de principe portant sur sa revendication globale.

Ces règlements poseront l'assise économique nécessaire pour permettre aux autochtones de devenir autonomes et de veiller à leur propre expansion.

La création d'un cadre pour les gouvernements autochtones locaux est un aspect important des deux revendications globales qui ont déjà été réglées et qui visent la région de la baie James et le nord-est du Québec. A cet effet, il a été institué au Ministère un secrétariat chargé de faciliter l'application de ces conventions.

Parallèlement au processus de négociations des revendications foncières, les habitants du Nord essaient d'instaurer une nouvelle forme de gouvernement avec l'appui du gouvernement fédéral et l'on se dirige progressivement vers un

gouvernement responsable. Dans la ligne de cette évolution, le Ministre annonçait en mai 1983 que la fonction de sous-commissaire des T.N.-O. perdrait de son importance et que le commissaire devrait renoncer à son rôle de président du conseil d'administration des finances des T.N.-O.

L'octroi de fonds aux gouvernements territoriaux selon une formule établie est une autre étape importante qui, une fois acceptée, donnera aux territoires le contrôle de leurs finances et fournira une base de données plus fiable en matière de planification. La partition des T.N.-O., approuvée en principe, est un autre aspect de la question. Pour sa part, l'Alliance constitutionnelle, financée grâce à une subvention fédérale de 2 207 000\$, est parvenue à obtenir un consensus dans le Nord sur des sujets tels que les domaines de compétence et les limites géographiques, questions qui doivent être résolues avant de partager les T.N.-O. en deux entités politiques.

Outre l'évolution politique, le Ministère a continué à promouvoir l'essor socio-économique du Nord. En février 1984, le Cabinet a approuvé un programme fédéral de planification et de recherche de 130 millions de dollars, soit le Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord. Ce programme est la pierre angulaire de la stratégie fédérale d'exploitation des hydrocarbures du Nord. Cette stratégie prévoit le démarrage progressif de la production des hydrocarbures, en commençant par des projets pilotes destinés à l'exploitation des réserves commerciales prouvées. Les fonds réservés à ce programme seront répartis sur sept ans, à partir de 1984 - 1985, et partagés entre six ministères fédéraux et les deux gouvernements territoriaux. Ces organismes seront chargés de la planification et de la recherche dans les domaines environnemental, socio-économique et technique et ce, en vue de l'exploitation des hydrocarbures au cours des années 90.

La deuxième phase de la stratégie globale de l'énergie dans le Nord, qui inclut une étude des options touchant le rôle de la Commission d'énergie du Nord canadien, a été approuvée par le Cabinet en avril 1983. Le Programme fédéral d'aide aux abonnés des compagnies d'électricité, le Programme de subvention à la consommation d'électricité par les entreprises et le Programme de subvention au chauffage domiciliaire au mazout se sont poursuivis en 1983 - 1984. En février 1984, le Cabinet a accepté de prolonger les subventions jusqu'à la fin de 1984 - 1985 et a modifié le rôle et le mandat de la Commission en vue d'en améliorer le fonctionnement général et la responsabilité publique.

Lois

Le mandat du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est défini par la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Ajoutons que le Ministère est chargé de la mise en application des lois suivantes :

Affaires du Nord :

Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien

Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques

Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz

Loi sur l'arpentage des terres du Canada

Loi sur le pétrole et le gaz du Canada

Loi sur les concessions de terres publiques

Loi sur les eaux intérieures du Nord

Loi sur les forces hydrauliques du Canada

Loi sur les terres territoriales

Loi sur les territoires du Nord-Ouest

Loi sur les titres de biens-fonds

Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon

Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon

Loi sur le Yukon

Affaires indiennes et inuit :

Loi ayant pour objet de régler certaines questions entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario concernant des terres des réserves des sauvages

Loi concernant la réserve de Caughnawaga (et modifiant la Loi des Indiens)

Loi concernant la réserve des Sauvages Songhees

Loi concernant le pétrole et le gaz des terres indiennes

Loi concernant le transfert des ressources naturelles de la Saskatchewan

Loi concernant le transfert des ressources naturelles du Manitoba

Loi confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes

Loi confirmant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes

Loi de 1912 pour le contrôle du lac des Bois
Loi de la conservation du lac Seul
Loi de la zone de chemin de fer
Loi de la zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière La Paix
Loi des chemins de Saskatchewan et d'Alberta
Loi des eaux de la zone du chemin de fer
Loi des îles St-Régis
Loi des ressources naturelles de l'Alberta
Loi d'établissement de soldats
Loi du règlement relatif aux terres des sauvages de la Colombie-Britannique
Loi modificatrice de 1961 sur le transfert des ressources naturelles (Terres d'écoles)
Loi sur la réserve indienne de St. Peter
Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson
Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois
Loi sur le règlement des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique
Loi sur les concessions de terres publiques
Loi sur les Indiens
Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique

Sphères d'activité

Affaires indiennes et inuit

En vertu de la Loi, le Ministère est chargé d'assurer aux Indiens inscrits et aux Inuit, des services identiques aux services municipaux et provinciaux. Ces services sont dispensés par le Programme des affaires indiennes et inuit. De plus en plus, les communautés autochtones tendent à prendre la relève en ce domaine, et la moitié du budget total des Affaires indiennes et inuit est actuellement administrée par les conseils de bande. En outre, conformément à la Loi, le Ministère est tenu d'aider les Indiens inscrits et les Inuit à acquérir les compétences nécessaires pour occuper des emplois et participer au secteur des affaires.

Progrès social Éducation

Conformément aux principes directeurs visant à promouvoir l'autonomie politique des Indiens, de nombreuses bandes administrent actuellement leurs propres écoles. Reconnaisant l'état actuel des installations, le programme des Affaires indiennes et inuit a consacré des sommes importantes à la construction d'écoles :

1980-1981	31 192 000 \$	
1981-1982	38 093 000 \$	
1982-1983	42 387 200 \$	
1983-1984	58 035 000 \$	

1,980 - 1981	31 192 000
1981 - 1982	38 093 000
1982 - 1983	42 387 200
...	...

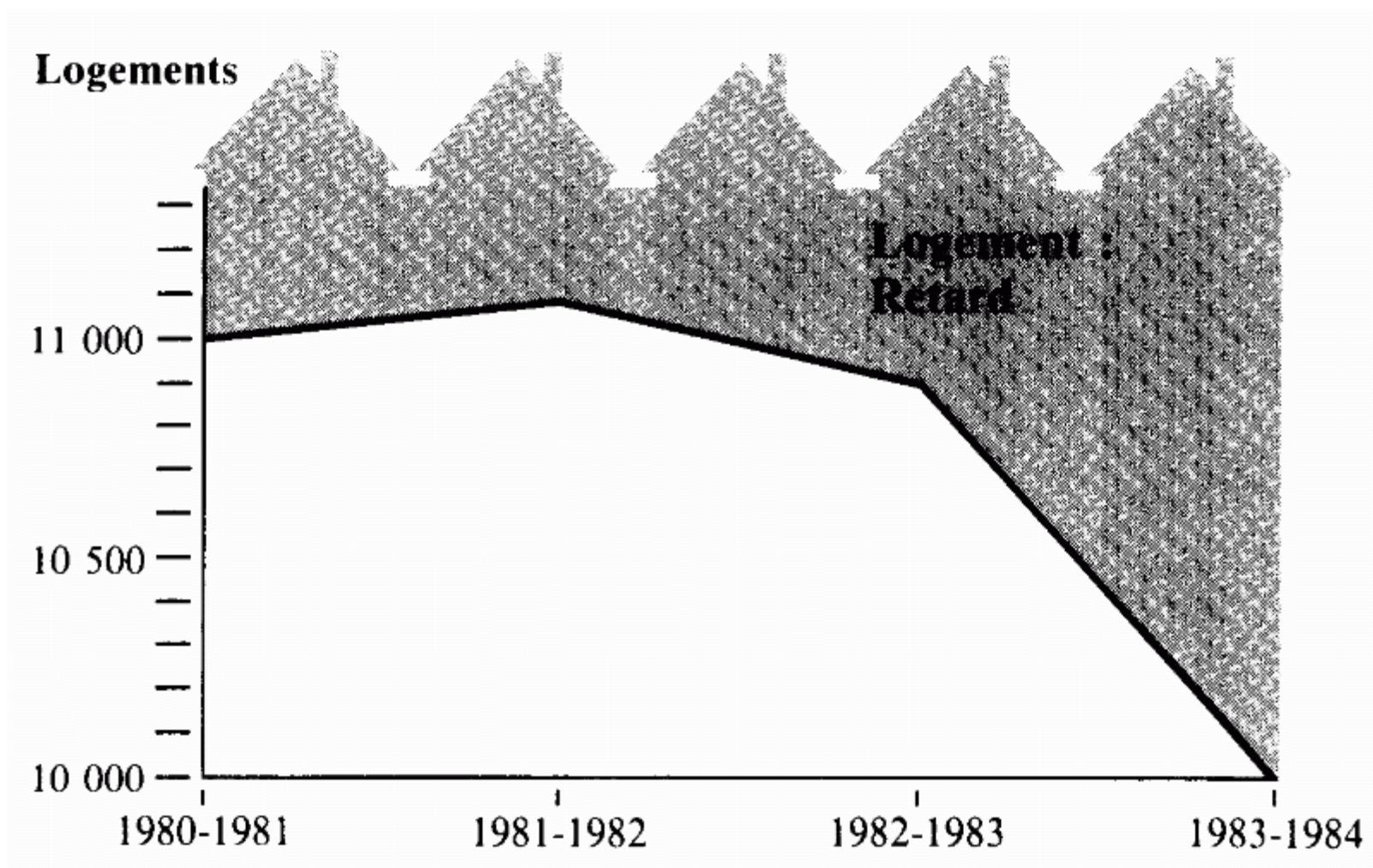
En 1983 - 1984, près de 7 000 Indiens étaient inscrits à des programmes postsecondaires; l'on en comptait seulement 1 700, il y a dix ans. De plus le programme d'aide à l'éducation postsecondaire proposé par le Ministère a été prolongé pour les étudiants suivant les cours préparatoires au collège ou à l'université; environ 300 étudiants ont pu profiter de ce programme.

Des fonds ont été affectés au fonctionnement d'un secrétariat de l'enseignement qui relève de l'Assemblée des premières nations. Ce secrétariat, qui seconde l'Assemblée en ce domaine, assurera la coordination générale des activités des personnes chargées de ce dossier à l'Assemblée. A la suite d'un examen complet des services actuels mené par le secrétariat, l'Assemblée des premières nations fera des propositions en vue de modifier la politique et délimitera les secteurs qui requièrent des changements législatifs afin d'amorcer une évolution.

La création de ce secrétariat fait ressortir les occasions pour le Ministère et l'Assemblée des premières nations de poursuivre ensemble les mêmes buts dans ce domaine.

Logement dans les réserves

En 1983, le Cabinet a augmenté de 22,3 millions le budget au poste du logement dans les réserves, ce qui porte le total à 92,9 millions de dollars. Les subventions moyennes de base ont donc augmenté de 6 p. 100, ce qui couvre entièrement la hausse des coûts de construction dans les régions rurales et éloignées. Pour la première fois, ces subventions prévoyaient une réserve pour compenser dans une certaine mesure, les conditions économiques dans lesquelles vivent de nombreuses bandes. De plus, le coût total du transport des matériaux de construction dans les régions éloignées est maintenant assuré.



Une partie de ces fonds est affectée indirectement au programme de logement car elle sert, au niveau de la bande, à acquérir des compétences tant sur le plan technique qu'en matière de gestion et de planification. Ces fonds servent aussi à des projets qui démontrent des techniques avancées et prouvées de construction de logement.

Toutes les régions ont fait appel au Programme de logement pour les ruraux et les autochtones de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et donc, 1 039 logements ont été construits ou rénovés.

Le budget d'avril 1983 prévoyait une affectation exceptionnelle de 40 millions de dollars en vue d'augmenter au maximum le nombre de logements neufs et de rénovations dans les réserves. Cette disposition spéciale a permis de réduire notablement le retard dans ce secteur; 900 maisons ont été construites ou remises en état, particulièrement dans les réserves sans avenir économique; cette initiative a stimulé l'activité non seulement dans les réserves mais également dans l'industrie canadienne en général. En outre, dans le cadre du programme habituel de logement, 2 616 unités ont été construites et 3 771, rénovées.

Soutien des bandes

Cette année, le montant total des subventions octroyées aux bandes pour couvrir les frais de fonctionnement des conseils de bande ainsi que les frais généraux d'administration des bureaux et des services a doublé. Une somme de 36,9 millions a été ajoutée aux 38,4 millions déjà prévus par le gouvernement du Canada, d'où un total de 75,3 millions de dollars.

Ces 36,9 millions sont un supplément au financement permanent accordé aux conseils de bande. Cette somme englobe une augmentation de 33,7 millions pour les frais généraux et un crédit de 3,2 millions pour les contributions de l'employeur aux avantages sociaux des employés. Le montant des subventions versées à chaque bande sera déterminé en fonction de l'importance du nombre de personnes concernées, de la nature des programmes proposés et de l'emplacement de la réserve.

Grâce à cette augmentation, les bandes disposeront de fonds suffisants pour administrer leurs bureaux, rémunérer leurs représentants, élus ou nommés, à un niveau correspondant à leurs attributions. Actuellement, la presque totalité des 573 bandes dispense directement certains services. En 1983 - 1984, la moitié du budget total des Affaires indiennes et inuit a été administrée par les bandes, ce qui est un changement marqué depuis 1971; à cette époque, en effet, 16 p. 100 seulement du budget total étaient gérés par la bande.

Au cours de la dernière décennie, au fur et à mesure que les bandes ont pris en charge un plus grand nombre de services, les activités des conseils de bande sont devenues plus complexes. Cette année, un crédit supplémentaire de 10 millions de dollars (réparti sur deux ans) a été approuvé pour subventionner un programme de formation en gestion des bandes ainsi que la formation semi-professionnelle, deux domaines se rattachant à un ensemble mis au point par le Ministère au cours des dernières années afin de permettre aux bandes d'acquérir des compétences en administration. Ce nouveau financement est conforme à la politique du gouvernement qui vise le transfert aux autochtones des services qui leur sont destinés.

Expansion économique

Le Ministère a participé à diverses initiatives dont l'objectif commun était une expansion, contrôlée par les Indiens, de l'économie et des occasions d'emploi. Ces initiatives, tenant compte de la situation dans les réserves et hors de celles-ci, doivent permettre de parvenir à une croissance économique soutenue et de favoriser l'autonomie des Indiens. Tous les chefs indiens sont d'accord pour reconnaître que l'expansion économique va de pair avec l'autonomie politique. L'expansion économique devrait étayer et faire ressortir les responsabilités des gouvernements autonomes, tout en donnant aux chefs indiens la liberté d'utiliser du mieux possible les ressources financières et autres qui leur seront transférées. La mise en place d'institutions économiques devrait proposer entre autres des possibilités intéressantes en vue de cette expansion.

Exploitation des ressources

Le Cabinet a approuvé un important programme permanent de projets d'exploitation des ressources. Au cours des trois prochaines années, 14,5 millions de dollars seront octroyés aux Indiens et aux Inuit pour leur permettre de participer à ces projets, de façon à les aider non seulement à profiter des avantages de telles initiatives mais également à en atténuer les répercussions négatives sur le plan socio-économique. L'octroi de fonds par le Ministère, à la bande Lax Kw'alaams de Port Simpson (C.-B.) en est un bon exemple. Les chefs de la bande, grâce à un financement provenant du fonds des répercussions des projets de mise en valeur des ressources, ont négocié une entente avec la Dome Petroleum. Cette entente devrait rapporter à la bande plusieurs millions de dollars si l'on construit près de Grassy Point une usine de liquéfaction du gaz naturel pour le compte de la Dome. L'entente négociée porte entre autres sur les points suivants, le financement (500 000\$ par an), les projets d'investissements, l'emploi et la formation, la protection de la pêche et une compensation, et le réseau de distribution du gaz naturel à la communauté de Lax Kw'alaams. En retour, la Dome a obtenu ce qu'elle désirait : un droit de passage sur les terres de la réserve; la garantie que la bande ne ferait pas valoir ses droits ancestraux pour s'opposer au projet, et l'accord de la bande lors des audiences publiques prévues pendant les travaux de construction et la phase d'exploitation.

RELAIS et Canada au Travail

Le Ministère a administré le secteur, réservé aux Indiens et aux Inuit, du Programme de relance de l'aide à l'emploi (RELAIS) - Emploi et Immigration Canada; les fonds du programme RELAIS ont été augmentés en convertissant les prestations d'aide sociale des chômeurs admissibles aptes au travail, afin de constituer un fonds de base réservé aux salaires et aux avantages sociaux. D'autres crédits du Ministère - venant des postes suivants : capital, logement et infrastructure - ont également été utilisés pour créer des emplois dans les réserves. Dans le cadre de RELAIS (1983 - 1984), 21,8 millions de dollars ont servi à la création de 92 884 semaines de travail.

A la fin de 1983 - 1984, Canada au Travail avait versé 7,5 millions de dollars au programme de création d'emplois du Ministère, destiné spécialement aux autochtones en chômage. Selon les prévisions, on s'attend dès la fin de mars 1985, à la création de quelque 1 650 emplois.

Bureau des revendications des autochtones

Le Bureau des revendications des autochtones coordonne la préparation de la réponse du gouvernement aux revendications qui lui sont présentées, il en négocie le règlement et conseille le Ministre sur l'évolution de la politique en ce domaine.

Revendications particulières

Les revendications particulières portent sur l'administration des terres et autres biens conformément à la Loi sur les Indiens ainsi que sur le respect des traités signés avec les Indiens.

Au début de 1982, le gouvernement a réitéré son intention de remplir ses obligations légales envers les Indiens et ce, par le règlement de revendications particulières. A cette fin, des lignes directrices ont été élaborées; les critères d'acceptation et d'évaluation des revendications et des indemnisations en la matière ont été élargis. Depuis la publication de la brochure Dossier en souffrance portant sur la politique des revendications des autochtones, le processus a été accéléré. En neuf ans, soit de 1973 à 1982, douze revendications seulement ont été réglées tandis qu'en une année (1983 - 1984), sept règlements ont été terminés, huit dossiers acceptés en vue de négociations et environ douze nouvelles revendications mises à l'étude.

Des négociations actives sur les revendications particulières ont été menées dans l'ensemble du Canada.

Dans les Maritimes, des négociations ont été amorcées avec quatre bandes et une entente finale a été signée avec la bande Oromocto (Nouveau-Brunswick) - une indemnité de 2 550 000\$ sera versée pour environ 29 hectares de terre de réserve.

En Ontario, six revendications ont fait l'objet de négociations. Dans cette province, les voies normales de règlement des revendications sont quelquefois renforcées par un processus tripartite coordonné par la Commission des Indiens de l'Ontario. Parmi les dossiers négociés, citons la revendication de :

la bande Long Lake n° 58 - une indemnité de 192 466\$ a été versée pour environ 43 hectares de terre de réserve, saisis en 1941 lors de la construction d'une route provinciale. Cette revendication a été négociée grâce au processus tripartite.

la bande Garden River - un règlement de 2,5 millions de dollars a été accepté par le conseil de bande et approuvé par le gouvernement fédéral en juin 1983. Cependant, à la suite d'un référendum, la bande a rejeté cette proposition en septembre 1983. Un autre vote est prévu pour la fin de l'automne 1984.

En Alberta, deux revendications particulières ont été réglées avec

la bande des Pieds-Noirs - les négociations ont mené à l'acquittement d'une disposition du Traité n° 7; aux termes de l'entente, la bande reçoit 1 675 000\$ au lieu du bétail promis;

la bande Peigan - cette revendication a été réglée à l'amiable selon les critères retenus pour les revendications particulières. Il ne reste plus qu'à ratifier l'accord.

En Colombie-Britannique, l'on est parvenu à trois ententes tripartites définitives avec

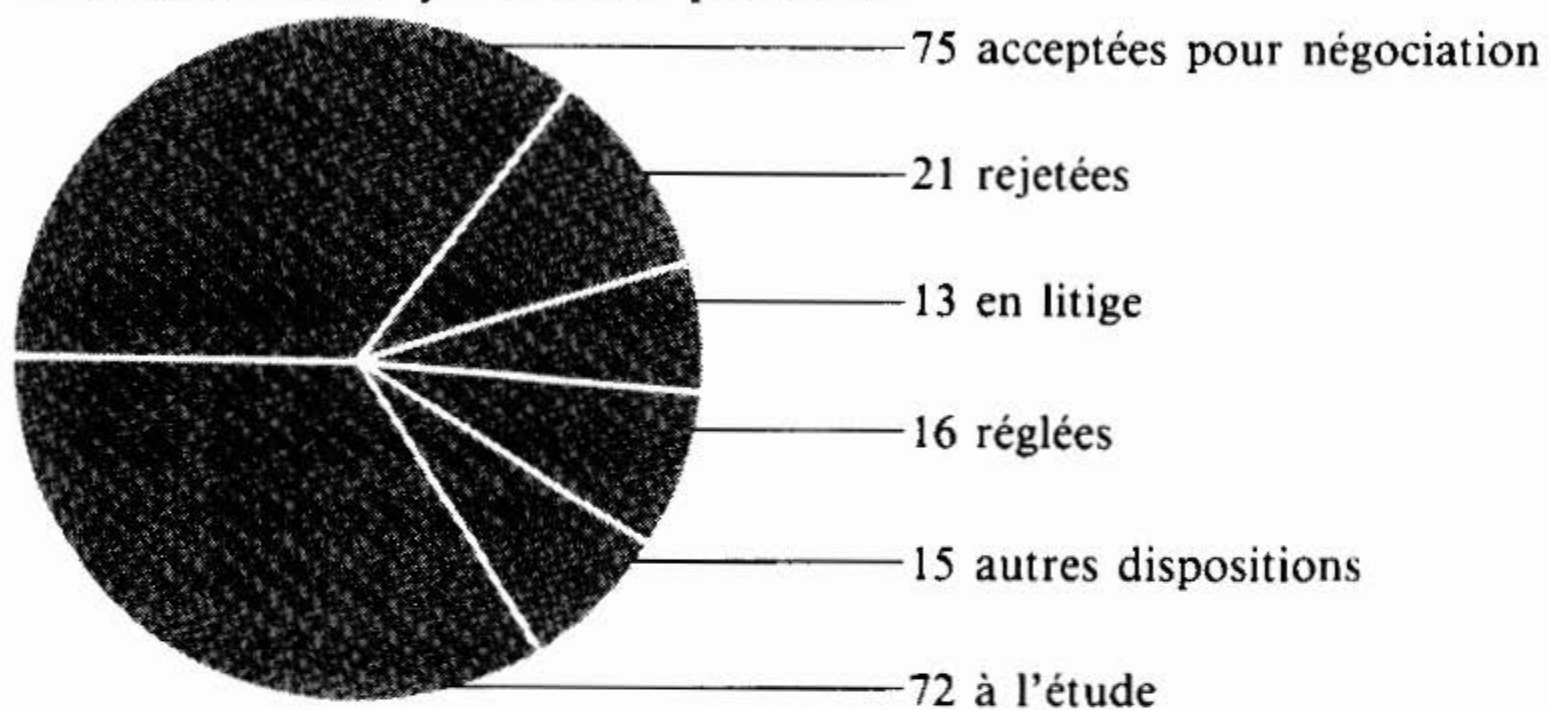
les bandes Squamish, Westbank et Okanagan - le montant des indemnités prévues s'élevait à 10 786 198\$; 9 122 572\$ seront versés par le gouvernement du Canada et 1 663 626\$, par le gouvernement de la province. En outre, cette dernière rendra aux trois bandes 96,73 hectares de terre.

Ces trois revendications font partie du dossier des terres retranchées en Colombie-Britannique. A la suite du rapport d'une commission royale d'enquête, déposé en 1916, quelque 13 500 hectares de terre appartenant à 22 bandes avaient été retranchés des réserves sans le consentement des Indiens. En 1920, cette décision a été sanctionnée par une loi spéciale.

En vertu de celle-ci, les terres qui avaient été retranchées des réserves indiennes devenaient alors des terres de la Couronne et au cours des ans, une partie d'entre elles a été vendue à des tiers. Lorsque c'était le cas, une indemnisation faisant partie du règlement a été versée par le gouvernement fédéral.

Sur les 22 revendications présentées au départ, six ont été réglées. Parmi les 16 bandes requérantes qui restent, sept ont droit à des indemnisations du gouvernement fédéral ainsi que du gouvernement provincial; le montant correspondant à la part fédérale a été mis de côté jusqu'à la fin de l'année financière 1984 - 1985. Les neuf bandes restantes recevront soit toutes les terres qui ont été retranchées de leur réserve, soit une indemnisation qui leur sera versée par la province pour les terres conservées à l'usage

212 revendications particulières présentées



du public. Les négociations se poursuivent actuellement Les indemnités prévues s'élèvent actuellement à entre les bandes et les autorités provinciales.

Dans les provinces des Prairies, soit le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, une série de revendications foncières portant sur les droits en suspens sur les terres touchées par les traités, a été présentée. En vertu de traités signés de 1871 à 1908 entre le gouvernement fédéral et les Indiens de ces provinces, des terres de réserve devaient être mises de côté pour les bandes signataires. Dans certains cas, les bandes n'ont pas reçu toutes les terres promises, elles ont donc présenté au gouvernement des revendications à ce sujet. Au cours de l'année, des 14 revendications de cette sorte examinées, sept ont été acceptées et sept ont été rejetées. Jusqu'à ce jour, 30 revendications ont été validées en Saskatchewan, 22 au Manitoba et 2 en Alberta. Cependant, le processus de règlement de ces revendications a été quelque peu ralenti dernièrement, étant donné que l'Alberta et la Saskatchewan faisaient un examen de leur politique en ce domaine. Pendant ce temps, le Manitoba a mené des négociations intensives avec le gouvernement du Canada et les bandes indiennes.

Revendications globales

Les revendications globales fondées sur l'utilisation et l'occupation traditionnelles des terres, sont acceptées pour négociation lorsqu'il est possible de démontrer que les titres de propriété n'ont fait l'objet d'aucune définition par le gouvernement (traité ou autre accord). Les négociations menées dans le cadre de ces revendications portent sur la terre, l'indemnisation, les droits de chasse et de pêche, et d'autres avantages; elles peuvent aussi conduire à l'autonomie politique sur le plan local. Le processus de règlement comprend la participation des gouvernements provinciaux ou territoriaux aux négociations lorsque leurs domaines de compétence sont en cause.

Dans le Nord, deux événements importants ont marqué la dernière année : l'approbation par le gouvernement de la revendication présentée par le Comité d'étude des droits des autochtones (Arctique de l'Ouest) mais sous réserve de la ratification d'un accord définitif par le requérant, et la signature d'une entente globale de principe portant sur la revendication du Conseil des Indiens du Yukon.

Le Bureau des revendications des autochtones a le mandat de négocier en tout temps les six revendications globales suivantes

Inuvialuit - Arctique de l'Ouest

En décembre 1983, la première revendication globale à parvenir à une convention définitive était paraphée par les négociateurs du gouvernement fédéral et le Comité d'étude des droits des autochtones représentant les Inuvialuit. Les conditions de la Convention prévoient une gamme de droits et d'avantages, dont des droits fonciers, des compensations financières, des droits de chasse et de pêche et des droits exclusifs de prise, des mesures économiques ainsi que la participation des Inuvialuit à des comités consultatifs sur l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Les indemnités prévues s'élèvent actuellement à 45 millions de dollars (en dollars de 1977). Parmi les mesures socio-économiques destinées à aider les Inuvialuit à créer un cadre économique stable, mentionnons la constitution d'un fonds de promotion économique de 10 millions. Par l'intermédiaire de la société inuvialuit de gestion des terres, les Inuvialuit recevront les titres de propriété sur la surface et le sous-sol pour une superficie de 11 000 km² de terres adjacentes aux six communautés inuvialuit, ainsi que sur 2 000 km² de terres situées au cap Bathurst. Ces terres constitueront une zone protégée, donc à l'abri de toute expansion industrielle. Les Inuvialuit recevront aussi les titres de propriété sur une zone supplémentaire de 78 000 km², exclusion faite des droits sur le pétrole brut, le gaz naturel et les minéraux.

Conseil des Indiens du Yukon

Au cours de la dernière année, plusieurs événements importants ont marqué la revendication du Conseil des Indiens du Yukon. On est parvenu à une entente à la table des négociations sur des questions telles que les droits sur le sous-sol en vertu des terres cédées, la relation entre le règlement d'une revendication foncière et la définition des droits constitutionnels des peuples autochtones (article 37) et la nécessité de régler de façon définitive cette revendication. Dans ce contexte, le Conseil des Indiens du Yukon et les représentants du gouvernement fédéral ont paraphé une entente de principe en janvier 1984; les représentants du gouvernement du Yukon l'ont paraphée en février de la même année. Cette entente devait être soumise à l'examen du Cabinet en avril 1984 et déjà, deux bandes (Old Crow et Champagne-Aishihik) l'ont ratifiée par référendum en décembre 1983 et en janvier 1984 respectivement. Parmi les 10 bandes restantes, plusieurs ont prévu des scrutins pour avril, mai et juin.

Conseil Attikamek-Montagnais du Québec

Des négociations préliminaires ont été amorcées entre le Conseil Attikamek-Montagnais et les gouvernements

provincial et fédéral. Ces discussions ont surtout porté sur les grandes lignes proposées par le Conseil. En juin et en août 1983, les parties se sont rendues dans la majorité des communautés attikameks et montagnaises pour tenir des séances d'information et de consultation.

Fédération Tungavik du Nunavut

Grâce à un calendrier suivi de négociations mensuelles, neuf sous-ententes touchant les titres de propriété foncière et la gestion des terres ont été paraphées. Les négociations relatives aux avantages économiques ainsi que l'étude menée par le gouvernement fédéral sur une proposition d'accord concernant la faune ont été poursuivies. Des progrès ont été accomplis sur la question complémentaire de la partition éventuelle des Territoires du Nord-Ouest.

Nation dénée et Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest

Les négociations relatives aux revendications des Dénés et des Métis de la vallée du Mackenzie ont énormément progressé avec la signature d'un accord touchant l'admissibilité et l'inscription, questions en litige depuis plusieurs années. Les négociations ont également porté sur le recoupement des revendications présentées par les Dénés et les Métis, le Comité d'étude des droits des autochtones et le Conseil des Indiens du Yukon. Enfin, les propositions des Dénés et des Métis au sujet du champ pétrolier de Norman Wells ont fait l'objet de discussions.

Conseil tribal des Nishgas

En 1983 - 1984, les négociations avec ce conseil ont porté principalement sur la pêche. Le Conseil tribal des Nishgas et le gouvernement fédéral ont présenté des énoncés de principe exposant leur position à ce sujet, ce qui a permis d'amorcer des négociations positives. Par conséquent, des domaines d'entente éventuelle ont été déterminés et font actuellement l'objet de négociations.

Affaires du Nord

Au-delà du 60e, le rôle du Ministère est très varié. Le mandat du Ministère, qui englobe l'exploitation des ressources, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement, est rempli par l'intermédiaire du Programme des affaires du Nord. Les services offerts aux habitants du Nord, autre domaine de compétence, tendent, de plus en plus, à être transférés aux gouvernements du Yukon et des T.N.-O.; ils sont financés grâce aux paiements de transfert administrés par les Affaires du Nord.

Exploitation des ressources

Mines

Après une fermeture d'un an, la société United Keno Hill Mines a repris ses activités à sa mine d'argent en juillet 1983, avec pour objectif une production de 1,2 à 1,4 million d'onces par année.

Après une interruption totale de onze mois, commencée en mai 1983, la Cyprus Anvil Mining Corporation a lancé un programme d'enlèvement des morts-terrains à sa mine de Faro (zinc-plomb-argent). Ce projet de 50 millions de dollars, d'une durée de deux ans, financé par la Dome Petroleum/Cyprus Anvil et les deux niveaux de gouvernement, a comme objectif à long terme d'augmenter la viabilité de la mine et, à court terme, de réduire les répercussions socio-économiques de la fermeture. Le gouvernement fédéral a dû déployer des efforts considérables pour rouvrir la mine et réembaucher 245 personnes.

En juin 1983, après une fermeture de six mois, la Pine Point Mine Ltd. a repris ses activités à la mine et à l'usine de broyage. L'aide financière des gouvernements fédéral et territorial ainsi que les concessions négociées avec les syndicats et les fournisseurs de la société ont été les facteurs déterminants de la réouverture. Enfin, en novembre 1983, la Canada Tungsten Mining Corporation a rouvert ses portes après une fermeture de dix mois, due à la baisse du prix du tungstène.

Norman Wells

Le projet d'expansion du champ pétrolier de Norman Wells et de construction d'un pipeline a progressé selon le calendrier prévu. Au début de 1984, quatre plates-formes de forage avaient été installées sur des îles artificielles dans le fleuve Mackenzie. Quelque 88 puits avaient été forés, et 70 p. 100 des travaux étaient terminés à la raffinerie centrale, qui doit être construite sur la terre ferme par l'Esso Ressources Canada Ltée.

Par l'intermédiaire d'une société de forages en coparticipation, la Nation dénée, l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest et l'Esso Ressources Canada Ltée ont passé un marché de deux ans d'une valeur de 5 millions de dollars avec l'Esso, ce qui permettra d'employer du personnel qualifié (gestion et fonctionnement) d'origine autochtone dans le cadre du projet de Norman Wells. La société Shehtah Drilling Ltd., dont la majorité du personnel est d'origine autochtone, est un exemple de cette évolution en faveur de la participation des autochtones au projet de Norman Wells.

La construction du pipeline a commencé en janvier 1984, et dès la fin mars, quelque 600 km de canalisation avaient été posés, laissant encore 280 km à terminer en 1985.

Pétrole et gaz

En 1983, les dépenses de l'industrie pétrolière et gazière étaient de 795,6 millions de dollars, pour les activités de prospection sur les terres du Canada situées au nord du 60e. A l'exclusion de Norman Wells, les retombées en biens et services ont représenté pour cette région plus de 60 millions, et, parmi les 3 512 emplois créés au Canada, 758 ont été occupés par des habitants du Nord. Les sociétés ont foré 14 nouveaux puits d'exploration et fait deux découvertes importantes, l'une dans la mer de Beaufort et l'autre, dans l'Extrême-Arctique. Dans le cadre du projet de Norman Wells, 57 puits de développement ont été forés.

En 1983, les recettes provenant des droits, des baux et des redevances se sont chiffrées à 2,16 millions de dollars. Norman Wells (pétrole brut) et Pointed Mountain (gaz naturel), tous les deux situés dans les T.N.-O., sont les seuls champs producteurs.

Deux comités régionaux des retombées économiques pour le Nord ont été créés. Ils sont chargés de faire connaître à l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, les différents points de vue de la région sur les retombées résultant de la prospection du pétrole et du gaz.

Au début de 1984, la Panarctic Oils Ltd. a annoncé son intention de produire en petite quantité du pétrole brut de grande qualité provenant du champ pétrolier Bent Horn situé dans l'île Cameron (archipel Arctique). La société prévoit expédier ce pétrole brut aux marchés du Sud une fois l'an (août-décembre) par navire-citerne. Le Ministère a commencé immédiatement l'évaluation de ce projet et continuera de le faire au cours de l'année 1984.

Routes

En juillet 1983, une nouvelle politique des routes dans le Nord a été adoptée. Celle-ci précise que le Ministère est chargé de l'application de cette politique et de la planification en matière de routes; elle reconnaît aussi le rôle des territoires dans le secteur de l'entretien du réseau routier et de la réfection des routes inter-territoriales. Pour renforcer cette décision, il a été dressé un calendrier des travaux actuels de construction, de réfection de la route Canol Nord et du prolongement du réseau routier en service.

Environnement

Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement

Le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement a été créé en vertu de l'article 49 de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Il est divisé en deux parties : l'une pour les activités menées en mer dans le sud du Canada (relevant de l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada) et l'autre, pour les activités dans le Nord (administrée par le Ministère).

Ces deux fonds ont été constitués pour subventionner les études environnementales et sociales liées directement à la prospection ou à l'exploitation du pétrole et du gaz dans les terres du Canada. Le financement en est assuré grâce à un système de prélèvements auprès des propriétaires et des titulaires d'intérêts pétroliers et gaziers. Les domaines à étudier en priorité sont déterminés par le ministre et l'on encourage les projets de recherche en la matière.

Le premier appel de propositions dans le cadre de ce programme a donné lieu à 138 projets de la part de 89 demandeurs. Des études sont menées dans des domaines clés tels les icebergs, l'affouillement par les glaces, les déversements d'hydrocarbures et les mesures à prendre, les vagues, le transport des sédiments de fond, la surveillance des perturbations et les répercussions sociales. Les résultats de ces études seront publiés.

Audiences publiques

A titre de promoteur de la Commission d'évaluation et d'examen environnemental de la mer de Beaufort, le Ministère a transmis à la Commission, l'information demandée sur son mandat et ses attributions et a collaboré à l'examen de l'Énoncé des incidences environnementales préparé par les demandeurs. Des fonctionnaires du Ministère ont assisté aux audiences publiques tenues dans les principaux centres du Nord ainsi qu'à Calgary et à Ottawa. Un haut fonctionnaire a assisté, à titre d'observateur, à toutes les audiences générales et locales tenues de septembre à décembre 1983; il était présent lors de l'allocution de clôture prononcée par le Ministre au cours des audiences tenues à Ottawa. De 1980 à 1983, le Ministère a versé 1 million de dollars aux agglomérations, aux groupes autochtones et aux autres organismes d'intérêt public du Nord pour préparer des interventions et participer aux audiences de la Commission. Un rapport devrait être déposé au printemps 1984.

Des audiences publiques parrainées par le Ministère, pour permettre au public de présenter ses vues sur la question des directives sur l'exploitation des placers, ont eu lieu au Yukon; les conclusions ont été publiées.

Au cours de cette année, le Ministre a créé un groupe d'étude composé de représentants du gouvernement du Yukon et des associations autochtones concernées pour le conseiller sur les avantages et les inconvénients du projet de mise en valeur de la région du Versant Nord au Yukon. Tenant compte des conseils reçus, le Ministre a décidé de différer ce projet afin de régler d'abord les revendications foncières dans cette région.

Aménagement du territoire

Le Ministère a tenu des discussions avec les deux gouvernements territoriaux, le Conseil des Indiens du Yukon, la Nation dénée, l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest et la Fédération Tungavik du Nunavut. Ces rencontres ont donné lieu à l'ébauche d'ententes sur les principes d'un aménagement du territoire et la réalisation de programmes en ce domaine. Une entente sur le même sujet a été élaborée avec le Comité d'étude des droits des autochtones au cours des discussions sur les revendications foncières.

D'autres ministères fédéraux participent à ce programme en préparant des protocoles d'entente qui définissent leur rôle et leur participation au processus d'aménagement. Un programme d'aménagement pour le Nord sera mis en place, mais l'on accordera d'abord la priorité aux régions où les pressions en faveur de l'exploitation de la terre et des ressources sont les plus grandes. Parmi ces régions, mentionnons la mer de Beaufort, la vallée du Mackenzie, le sud du Yukon et le détroit de Lancaster.

Évolution sociale et politique

Coopératives

Le gouvernement a continué à appuyer les coopératives du Nord en autorisant un crédit de 8 millions de dollars, réparti sur cinq ans, pour aider les secteurs de la gestion, de la production et de la mise en marché. Six millions ont été affectés à la formation de personnel et de cadres autochtones afin de veiller à ce que les coopératives soient administrées par les personnes qu'elles servent, et de constituer un répertoire de personnes compétentes dont l'expérience peut être utilisée dans tous les domaines de l'expansion économique du Nord. Une subvention de 2 millions a été approuvée pour la réalisation de nouveaux plans d'action reliés à la mise en marché des objets d'art et d'artisanat; la vente de ces objets représente une part considérable des revenus gagnés par les Inuit. Le Ministère coordonnera les initiatives de ce genre grâce à son programme de promotion des arts et des artistes inuit.

Art inuit

Le Ministère a poursuivi ce programme de promotion, qui comprenait l'organisation de deux expositions importantes

actuellement présentées à l'extérieur du Canada, et la préparation d'une exposition spéciale à Rideau Hall, résidence du gouverneur général.

Activités reliées à la région circumpolaire

Les Inuit du Groenland, du Canada et de l'Alaska ont participé à une conférence circumpolaire des peuples inuit tenue à Frobisher Bay en juillet 1983. Plusieurs ministères fédéraux dont celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, ont octroyé des fonds à cette fin, et des observateurs des gouvernements fédéral et territoriaux ont assisté à la conférence. L'objectif principal était l'élaboration d'une politique de l'Arctique qui serait mise en application par le Canada, le Danemark et les États-Unis et ce, afin de protéger l'environnement et la culture inuit.

En août 1983, le Canada et le Danemark ont signé un accord de coopération en vertu duquel les deux pays s'engageaient à assurer la protection de l'environnement marin et à poursuivre des activités scientifiques dans les eaux situées entre le Canada et le Groenland.

Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada est chargée d'administrer les droits pétroliers et gaziers sur les terres du Canada qui relèvent de la compétence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Au nord du 60e, les «terres du Canada» s'étendent sur une superficie de 6,4 millions de kilomètres carrés englobant entre autres, les îles de l'Arctique et la mer de Beaufort. Cet organisme veille à l'application de deux lois : la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada (titulaires des droits pétroliers et gaziers sur les terres canadiennes) et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz (protection des ressources, forage et autres activités de prospection, exploitation et production, protection de l'environnement et normes de sécurité au travail pour le personnel).

En 1983 - 1984, au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'Administration a négocié les conditions d'exploitation pour 20 millions d'hectares de droits pétroliers et gaziers et a modifié les droits pour 52 accords d'exploration. Actuellement, 79 accords ont été négociés de nouveau en vertu de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada, pour quelque 37,7 millions d'hectares de terre dans le Nord. Ces nouveaux programmes devraient encourager le secteur privé à maintenir son niveau actuel d'investissements et son rythme d'activités au cours des années 80, en plus de fournir aux habitants du Nord des occasions de formation, d'emploi et d'affaires.

Pendant l'année civile 1983, le nombre de forages effectués au nord du 60e a augmenté dans la plupart des secteurs. L'Esso Ressources Canada Ltée a foré 57 puits de développement et a terminé la construction de quatre îles artificielles sur le Mackenzie dans le cadre du projet de Norman Wells. L'Administration s'est occupée de la surveillance des forages, de la construction et de l'exploitation ainsi que du fonctionnement des installations de production à la raffinerie actuelle et de la construction de l'usine centrale de traitement. Ailleurs, dans les T.N.-O., trois puits d'exploration ont été forés et un quatrième a été foré par battage au câble au cours de la saison de forages de 1983.

Dans la région du delta du Mackenzie-mer de Beaufort, cinq puits ont été forés en 1983. Les dépenses totales reliées aux programmes de forages et d'exploration sismique dans cette région ont atteint environ 658 millions de dollars dont presque 73 p. 100, soit 480 millions, ont servi à l'achat de biens et de services canadiens. L'Administration a ouvert un bureau d'inspection à Inuvik en raison de l'essor des activités dans ce secteur. Au plus fort des activités, 2 000 Canadiens étaient employés, dont plus de 620 avaient été embauchés dans 30 communautés du Nord.

Dans les îles de l'Arctique, au cours de la saison de forages de sept mois en 1983, cinq puits ont été forés. Au total, 74 millions de dollars ont été affectés aux programmes de forages et d'exploration sismique, et 78 p. 100 de cette somme, soit 58 millions, ont servi à l'achat de biens et de services canadiens. Calculé mensuellement, le nombre maximum d'emplois disponibles était de 327, dont 47 étaient occupés par des Inuit embauchés soit à Pond Inlet, soit à Arctic Bay. Le reste des 190 emplois offerts a été comblé par des Canadiens.

En 1983, l'on a fait deux découvertes importantes. Le puits Panarctic et al Cape MacMillan 2K-15, foré à partir d'une plate-forme de glace épaisse dans l'océan Arctique, a permis de déceler du pétrole et du gaz. Le puits Esso PEX Home et al Itiyok I-27, foré à partir d'une île artificielle installée dans la mer de Beaufort, a conduit à la découverte de pétrole et de gaz.

Au cours du premier trimestre de 1984, les activités de forage et d'exploration sismique ont progressé au même rythme : huit puits ont été terminés sur la terre ferme et trois, dans la mer de Beaufort. Une importante découverte de gaz naturel mélangé à des hydrocarbures liquides a été localisée au puits Esso PCI Home et al Tuk M-09 foré dans la presqu'île de Tuktoyaktuk. Les travaux de forage ont également continué à Norman Wells, augmentant ainsi les retombées économiques pour le Nord et le Canada.

Administration

Au coeur des activités des autres programmes du Ministère, se trouve le Programme de l'administration qui indique les grandes directives à suivre dans les différents secteurs et qui fournit des services de consultation et de soutien.

Finances et Services professionnels

Conformément au Système de gestion des secteurs de dépense du gouvernement fédéral, la Direction générale de la gestion financière a coordonné l'élaboration d'un cadre de planification pour les activités du Ministère. La Direction générale a joué un certain rôle au cours de la négociation d'un plan de mise en oeuvre pour la Convention de la Baie James et du Nord québécois; elle a aussi élaboré une formule de financement destinée aux gouvernements territoriaux. La Direction générale de l'administration financière a prêté son concours à un certain nombre de projets d'amélioration de la gestion touchant les plans comptables. Elle a mis en application les recommandations relatives à la comptabilité des fonds en fidéicomis et des plans comptables pour les revenus provenant de l'exploitation pétrolière et gazière. En outre, elle a assuré le fonctionnement des méthodes complexes d'administration financière du Ministère.

La Direction générale des méthodes de gestion a coordonné plusieurs projets importants d'amélioration de la gestion (PAG), dont un «plan à long terme touchant les méthodes» du Ministère et des systèmes automatisés d'information sur les terres des Indiens, l'effectif des bandes et la comptabilité des fonds en fidéicomis.

La Direction générale des services de gestion a conçu et fait installer trois importants réseaux de traitement électronique des données pour conserver l'information sur la comptabilité des fonds en fidéicomis, les revenus provenant de l'exploitation pétrolière et gazière, les redevances et le registre des terres. Elle s'est procurée des micro-ordinateurs en vue de faciliter l'introduction de la bureautique et l'utilisation de logiciels perfectionnés pour les activités courantes.

La Direction générale des services techniques et des marchés a amorcé des changements notables en vue d'améliorer le contrôle de la qualité et de l'administration des marchés. Les méthodes de contrôle de la qualité concernant l'adjudication des marchés ont été uniformisées et un manuel à ce sujet a été préparé. La Direction générale a mis au point un plan comptable simplifié des projets pour administrer le programme d'immobilisations du Ministère. En accord avec les régions, l'application d'un système de gestion de l'entretien a été élargie pour couvrir 10 p. 100 des biens des Affaires indiennes et inuit et l'on a commencé à étendre ce système aux Affaires du Nord. Des systèmes informatisés d'inventaire des biens immobiliers et de gestion de l'entretien ont également été préparés.

La Direction générale a administré le programme des routes du Nord, au coût de 18 millions de dollars, a coordonné le programme des projets spéciaux de relance (comprenant 16 projets d'un coût total de 22 millions de dollars) et le programme RELAIS qui correspond à 1,4 million de dollars (33 projets).

Personnel

Pour mieux administrer ses ressources humaines, le Ministère a terminé la dernière phase d'un programme global de gestion du personnel. Le plan pluriannuel des ressources humaines du Ministère a été le premier document de ce genre préparé dans la fonction publique. Il se rattache à un plan d'ensemble qui englobe des plans d'action, des plans d'exploitation et des plans de travail; il est conçu de façon à promouvoir ceux-ci. Il permet aux cadres supérieurs de mieux administrer leurs ressources humaines, particulièrement dans les catégories de la gestion (PM-5 et au-dessus). Auprès des organismes centraux, le Ministère est un chef de file dans ce domaine.

Parmi les autres initiatives, mentionnons :

La création d'un centre de responsabilité pour l'équipe d'Action positive. Cette équipe a commencé une analyse approfondie de l'effectif du Ministère et fait actuellement un examen des méthodes reliées à l'emploi pour déterminer et éliminer les obstacles systématiques qui affectent l'embauche et les occasions d'avancement pour les autochtones, les femmes, les francophones et les handicapés. L'équipe d'Action positive sera aussi chargée de recommander les mesures spéciales à prendre pour compenser les conséquences d'une discrimination antérieure, exercée envers ces personnes et pour augmenter éventuellement leur nombre à tous les échelons.

L'approbation, par le Vérificateur général, d'un plan particulier fondé sur les recommandations du Projet d'amélioration de la gestion. Ce plan est destiné à accroître l'efficacité des méthodes de gestion et de dotation dans le secteur des ressources humaines.

L'introduction d'une politique officielle sur l'administration des changements dans l'organisation générale du Ministère. L'augmentation du nombre de rencontres à caractère officiel ou non entre la direction et les syndicats.

Un programme d'information destiné au personnel pour le tenir au courant des grandes questions reliées à l'emploi dans la fonction publique. Ces questions ont été régulièrement expliquées dans Intercom, journal du personnel.

Une certaine stabilité règne actuellement au Ministère, en raison d'une diminution des vacances de poste et du nombre de personnes employées pour une période déterminée. Le renouvellement de personnel a continué à diminuer : 586 employés permanents seulement ont quitté le Ministère, soit une baisse par rapport à 670 et à 1 300 respectivement, au cours des deux années précédentes. Au niveau des cadres intermédiaires et supérieurs, le taux de renouvellement est demeuré à 8 p. 100, soit une baisse par rapport au taux de 16,3 p. 100 en 1981 - 1982.

Le Ministère a poursuivi activement ses programmes d'emploi des autochtones et d'égalité d'accès à l'emploi. La priorité a été accordée aux objectifs à long terme c'est-à-dire à la formation et au perfectionnement des autochtones, des femmes, des francophones et des handicapés afin que ces personnes puissent occuper des postes à des échelons plus élevés.

Onze gestionnaires autochtones avaient été embauchés en 1982 pour occuper des postes de direction soit aux bureaux régionaux soit à l'administration centrale. Au cours des deux prochaines années, ces personnes participeront à un programme intensif de formation et de perfectionnement qui leur permettra d'accéder à des postes de niveau supérieur.

Communications
La Direction générale des communications, dont le mandat est d'expliquer au grand public et aux groupes d'intérêt particulier les orientations générales et les programmes du Ministère, offre toute une gamme de services dans des domaines tels que les relations avec la presse, la préparation d'événements spéciaux, les demandes de renseignements, les publications, la tenue d'expositions et la présentation de films. La Direction générale est aussi chargée de l'établissement de normes pour les communications au Ministère, de la planification et de la gestion des ressources en ce domaine.

La Direction générale des communications cherche avant tout : à établir un excellent système de diffusion interne de l'information afin de faire connaître les objectifs du Ministère au personnel; à entretenir des relations avec les autochtones, le Nord, et les autres groupes d'intérêt afin de s'assurer que les objectifs, les orientations et les programmes du Ministère sont bien compris.

Parmi les faits saillants, mentionnons :

- la recherche d'une méthode précise de planification des projets annuels de publication, pour en augmenter la portée auprès du public tout en s'assurant que les publications reflètent les principaux objectifs retenus;

- la présentation d'expositions spéciales à l'occasion de l'Exposition nationale canadienne, de la Pacific National Exhibition et d'Expo-Québec;

- l'organisation d'un groupe d'étude sur les communications, chargé de fournir des renseignements et des services aux journalistes et aux techniciens qui devaient assurer la couverture de la Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones tenue en mars 1984;

- la réponse à plus de 30 000 demandes par la Section des demandes de renseignements du public; cette dernière dispose d'un nouveau service téléphonique sans frais d'interurbain au Canada ainsi que d'un système de traitement des demandes de renseignements;

- la préparation de catalogues des publications du Ministère à l'intention du grand public et des groupes particuliers.

Pour la première fois, il est possible d'obtenir facilement la liste complète des publications du Ministère.

Orientations générales

Les attributions des Orientations générales sont assez vastes et touchent des domaines tels que la planification générale, l'élaboration des lignes de conduite sur les principaux aspects du mandat du Ministère, les affaires intergouvernementales, la recherche, l'évaluation et les services de secrétariat à la disposition du ministre et du sous-ministre. De plus, ce secteur s'est vu confier la coordination de la mise en oeuvre de deux conventions touchant le règlement des revendications globales des Indiens et des Inuit de la baie James et du Nord-Est québécois.

Parmi les faits saillants, mentionnons :

- le rôle clé joué au cours de la préparation de la réponse du gouvernement au rapport du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens et, par la suite, au cours de l'élaboration d'une loi-cadre touchant les institutions indiennes dans le contexte de l'autonomie politique;

- la collaboration apportée au processus permanent relié à la Constitution auquel participent les gouvernements provinciaux, les associations autochtones et le gouvernement fédéral;

- la création du Secrétariat des revendications du Québec dont le mandat est de coordonner la mise en application des conventions signées par les Cris, les Naskapis et les Inuit avec le Canada et le Québec;

- la préparation des modifications à la Loi sur les Indiens pour en éliminer les dispositions discriminatoires et prévoir la réintégration des personnes qui ont perdu leur statut en raison de cette discrimination;

l'élaboration d'une politique fédérale reconnaissant la participation des Indiens à la pêche dans le Pacifique et l'intégration de cette politique à la négociation des dispositions sur ce sujet dans le règlement des revendications globales en Colombie-Britannique;

la gestion de quelque 20 millions de dollars versés aux groupes autochtones sous forme de contributions et de prêts pour la recherche, la préparation et la négociation de leurs revendications;

la mention très favorable accordée par le Vérificateur général à propos du rôle du programme de l'évaluation. Il ressortait que la Direction de l'évaluation était un service valable et actif, et que les rapports d'évaluation servaient à prendre des décisions en vue de modifier les programmes et de mieux répartir les ressources.

En fait, au cours de l'année, de nombreuses études ont été menées sur les lignes de conduite «liées au mandat du Ministère» et les efforts se poursuivront pour que le gouvernement fédéral et les autochtones puissent mieux définir la nature de leurs relations. Il faut enfin noter le rôle important de coordination joué par les Orientations générales en vue d'éliminer les recoupements d'intérêt entre les préoccupations touchant la mise en valeur du Nord, le règlement des revendications et le Programme des affaires indiennes et inuit.

Bureaux régionaux

Bureaux régionaux



Bureau régional Bureau de district Bureau de sous-district Centre de services

Nouvelle-Écosse	...
1.	Halifax
2.	Amherst
3.	Sydney
Nouveau-Brunswick	...
4.	Fredericton
5.	Chatham
Québec	...
6.	Sept-Iles
7.	Québec
8.	Pointe-Bleue

Ontario	...
9.	Peterborough
10.	Toronto
11.	Brantford
12.	London
13.	Sudbury
14.	Moose Factory
15.	Geraldton
16.	Thunder Bay
17.	Fort Frances
18.	Sioux Lookout
19.	Kenora
Manitoba	...
20.	Winnipeg
21.	Thompson
Saskatchewan	...
22.	Yorkton
23.	Fort- Qu'Appelle
24.	Regina
25.	Saskatoon
26.	Prince-Albert
27.	Shellbrook
28.	Meadow Lake
29.	North Battleford
Alberta	...
30.	St-Paul
31.	Lethbridge
32.	Calgary
33.	Edmonton
34.	Fort McMurray
35.	High Level
Colombie-Britannique	...
36.	Fort St. John
37.	Prince-George
38.	Williams Lake
39.	Vancouver
40.	Nanaimo
41.	Campbell River
42.	Prince-Rupert
43.	Terrace

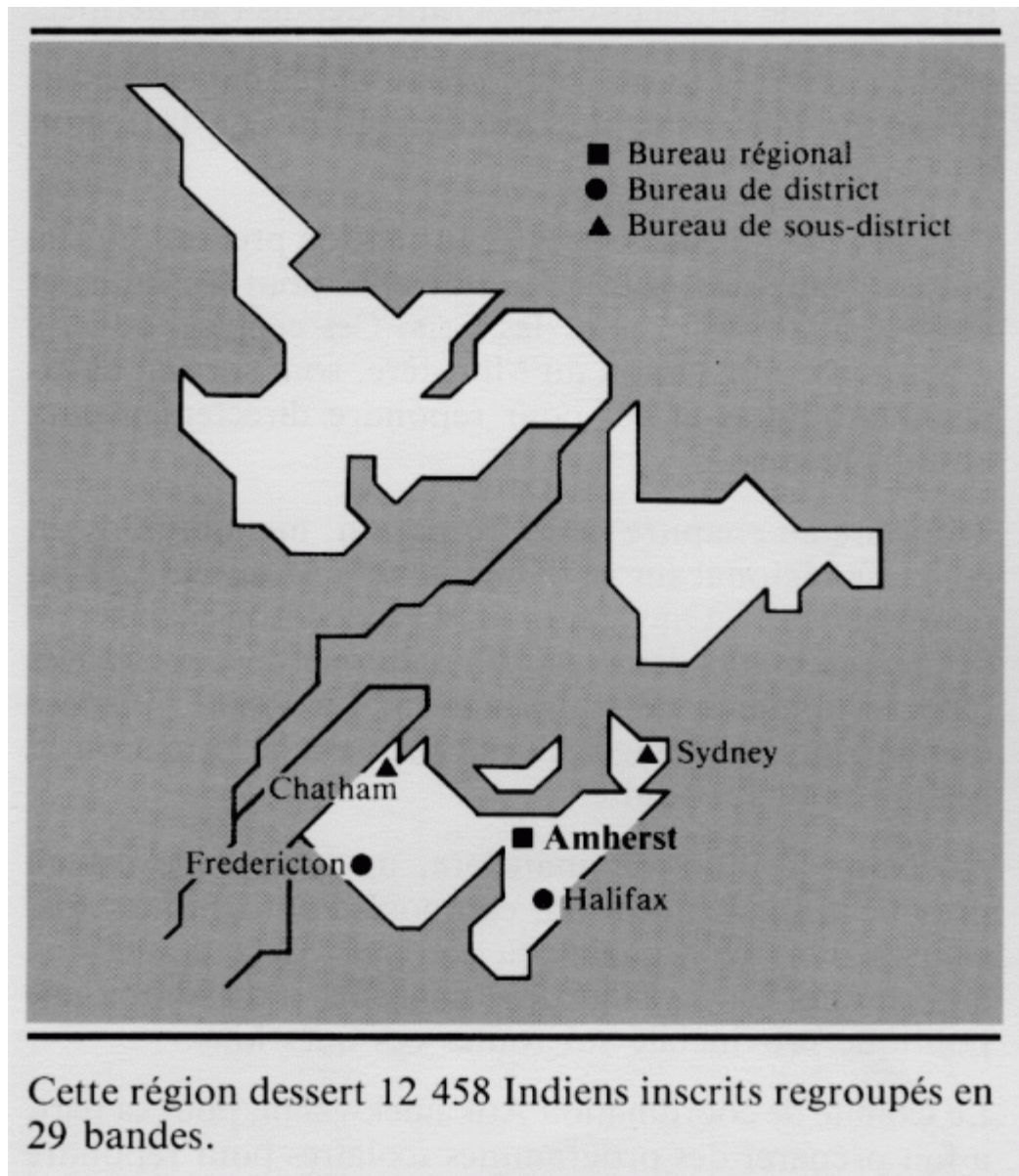
44.	Hazelton
Yukon	...
45.	Watson Lake
46.	Teslin
47.	Whitehorse
48.	Haines Junction
49.	Carmacks
50.	Beaver Creek
51.	Mayo
52.	Dawson
53.	Ross River
Territoires du Nord-Ouest	...
54.	Inuvik
55.	Norman Wells
56.	Fort Simpson
57.	Yellowknife
58.	Hay River
59.	Fort Smith
60.	Rankin Inlet
61.	Baker Lake
62.	Frobisher
63.	Fort-Liard

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est un ministère très décentralisé. En effet, 76 p. 100 du personnel travaillent dans les bureaux régionaux et de district, répartis dans l'ensemble du pays.

Les bureaux régionaux sont le lien indispensable entre la politique conçue à l'administration centrale et les services dispensés sur place. Ils jouent un rôle essentiel dans divers secteurs dont l'élaboration et l'exécution des programmes de formation destinés aux bandes; ils offrent aussi des services de consultation. Les bureaux interviennent également dans les consultations et les négociations tripartites sur des questions majeures comme les revendications foncières des autochtones, l'administration locale, les programmes sociaux, l'enseignement, les répercussions de l'exploitation des ressources et la protection de l'environnement. A ce titre, les activités des bureaux régionaux font ressortir l'orientation générale et les objectifs du Ministère.

Le Ministère est divisé en neuf régions : le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et l'Atlantique. Le Programme des affaires indiennes et inuit a un bureau dans chaque région tandis que le Programme des affaires du Nord a des bureaux au Yukon et dans les T.N.-O.; enfin, le Bureau des revendications des autochtones a un bureau à Vancouver.

Atlantique



Bureau régional Bureau de district

Bureau de sous-district

Cette région dessert 12 458 Indiens inscrits regroupés en 29 bandes.

Faits saillants

La bande Kingsclear a négocié, avec la New Brunswick Power Commission, une entente en vertu de laquelle la bande accorde à cet organisme un droit de passage dans la réserve pour l'entretien de son équipement.

Par décret du conseil, des terres ont été achetées afin d'augmenter la superficie de la réserve de Rocky Point (Île-du-Prince-Édouard).

Dix Indiens ont participé à une session de formation d'une semaine sur les réserves indiennes et les fonds en fidéicommis.

En matière d'expansion, la Région a accordé la priorité à la planification d'ensemble au niveau local. Des fonds ont été octroyés à 24 bandes pour embaucher le personnel nécessaire. De plus, 21 Indiens ont été embauchés directement grâce au programme RELAIS.

La réserve Woodstock a acheté un droit de passage aux Chemins de fer nationaux du Canada.

Dix nouvelles entreprises indiennes ont été lancées, et des fonds affectés à 75 autres pour continuer leurs activités, ce qui a permis de créer 25 années-personnes et d'en conserver 85 autres.

Le Ministère a créé 1 100 semaines de travail pour 135 étudiants dans le cadre du programme fédéral Été indien

Canada. En outre, le programme RELAIS a fourni des fonds pour la création de 8 600 semaines de travail à l'intention de 350 personnes; le budget total de ces projets est de 6,5 millions de dollars.

Soixante-dix personnes ont bénéficié de 5 000 jours de formation technique; 35 étudiants ont reçu une formation en cours d'emploi ainsi qu'une aide financière à cet effet.

Une entente fédérale-provinciale sur l'aide familiale et la protection de l'enfance négociée avec quatre bandes du Nouveau-Brunswick, a été signée le 24 mai 1983. Cette entente jette les principes de base permettant de définir les normes et les conditions des services particuliers dispensés à chaque bande.

Cette année, 3 381 élèves étaient inscrits aux niveaux primaire et secondaire. De ce total, 1 375 élèves étaient inscrits au secondaire.

Trente-trois étudiants ont terminé leurs études postsecondaires. Seize étudiants ont fini le programme de pédagogie offert aux Micmacs, au Nova Scotia Teachers College à Truro (N.S.). En mai 1984, 40 étudiants en pédagogie seront diplômés de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Pour l'Infrastructure (Entretien et Fonctionnement), la Région dispose d'un budget distinct de 2 350 000\$ et les bandes en ont administré 80 p. 100. En 1983 - 1984, le budget des immobilisations est passé de 6 à 12 millions de dollars.

Environ 60 p. 100 de ce budget ont été gérés par les bandes conformément aux accords de contribution. Parmi les 150 projets de construction prévus, mentionnons la construction de deux écoles, l'une dans la réserve de Red Bank et l'autre, dans celle de Big Cove.

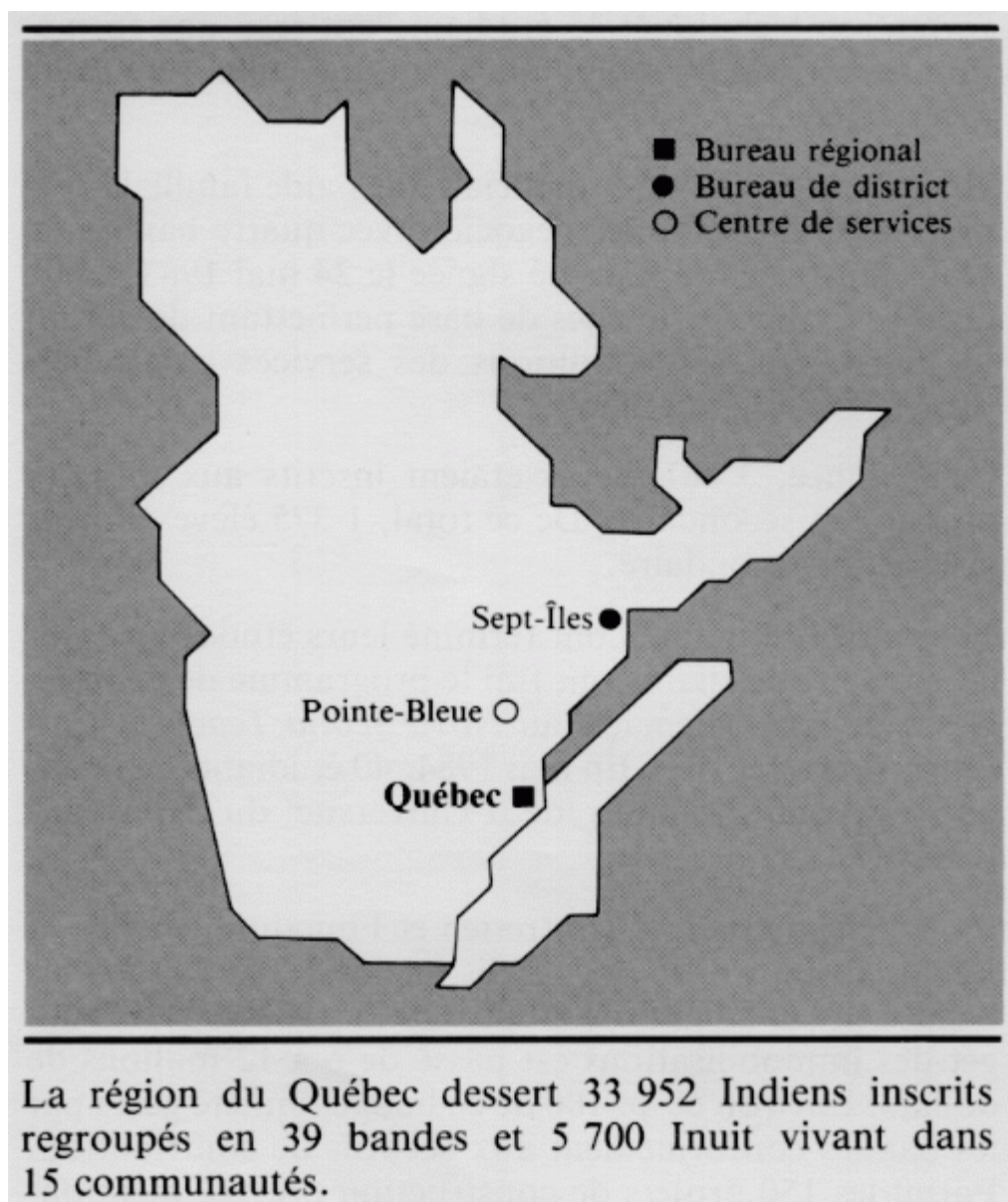
La question du nombre d'autochtones employés à des postes de niveaux intermédiaire et supérieur, a été une priorité de la Région. Le programme d'emploi des autochtones, renforcé par d'importantes décisions sur les conditions d'embauche, a permis de nommer des autochtones à trois postes de directeur associé.

L'introduction d'un financement pour le soutien des bandes a permis d'augmenter le personnel de l'administration et celui qui est chargé de l'entretien des bureaux. De plus, les fonds octroyés sont passés de 2 346 173\$ à 3 582 959\$. Un certain nombre de bandes ont manifesté leur intérêt à participer au régime universel d'avantages sociaux pour leur personnel.

L'objectif principal du Programme de formation et de perfectionnement en gestion des Indiens est d'aider les conseils de bande à acquérir et à améliorer leurs compétences dans ce domaine. Le financement de ce programme (124 000\$) a été transféré à des associations indiennes pour qu'elles préparent et coordonnent des cours de formation conformément aux principes de ce programme.

Seize policiers indiens ont participé à un cours de recyclage de six semaines tenu à l'Atlantic Police Academy (Île-du-Prince-Édouard).

Québec



Bureau régional Bureau de district

Centre de service

La région du Québec dessert 33 952 Indiens inscrits regroupés en 39 bandes et 5 700 Inuit vivant dans 15 communautés.

Faits saillants

Dans le domaine de l'expansion économique, mentionnons une réorganisation régionale en vue de supprimer le cloisonnement des différents secteurs d'activité, de fusionner les ressources affectées à la planification et de mieux servir la population autochtone.

Dans ce contexte, des comités locaux de développement socio-économique ayant démontré leurs compétences se sont vu conférer le statut d'organisme de développement. Chaque comité s'occupe donc de la planification et de la réalisation de projets, et joue le rôle de conseiller en gestion auprès des entreprises locales. Chaque comité peut préparer et soumettre des demandes de financement de projet au Ministère ou à tout autre organisme.

L'aide aux entreprises a répondu à 92 demandes, permettant ainsi de créer 170 emplois et d'en conserver 135 autres. De plus, quelque 150 emplois ont été créés dans le secteur de la foresterie. Il s'agit de contrats de plantation d'arbres passés directement entre Énergie et Ressources Québec et les bandes du Lac Simon, d'Abitibiwinni et de Témiscaming, et de contrats de coupe de bois à Betsiamites, à Waswanipi et à Restigouche.

Dans la région de la basse Côte Nord, mentionnons l'achat de la rivière Mingan, ce qui devrait permettre d'agrandir la

réserve du même nom et d'octroyer aux Indiens de cette bande des droits exclusifs de pêche.

Des subventions ont été accordées à des projets tels que la Tannerie Napess à Mingan, la pourvoirie du Domaine du Lac des Coeurs, aux Escoumins, la Compagnie de gestion de Mingan, sans oublier le programme de piégeage qui a pris une ampleur considérable depuis l'an dernier.

L'éducation et la formation professionnelle ont également été au premier plan des préoccupations de la région du Québec.

En mars 1984, deux centres de formation professionnelle ont été inaugurés, l'un à Kuujjurapik pour les Inuit, et l'autre, à Chisasibi pour les Cris. Ces centres, ouverts grâce à une subvention du Ministère, sont surtout destinés aux adultes et ce, pour répondre directement aux besoins locaux.

Toujours au chapitre de la formation, mentionnons un colloque régional sur ce thème, tenu à Montréal à la fin de février 1984. On y comptait 45 autochtones ainsi que des représentants des organismes autochtones spécialisés dans le domaine de la formation. La Région dispose maintenant d'un budget spécial réservé à la formation en gestion pour les adultes.

Au cours de l'année financière, un groupe de travail provincial sur l'éducation, composé d'autochtones spécialisés dans ce domaine, a été créé. Cela donne aux autochtones la possibilité de se consulter et d'élaborer une politique provinciale sur toutes ces questions.

Le Comité de coordination Atikamekw Sipi, pour sa part, a fait préparer des programmes scolaires pour répondre aux besoins des trois réserves attikameks.

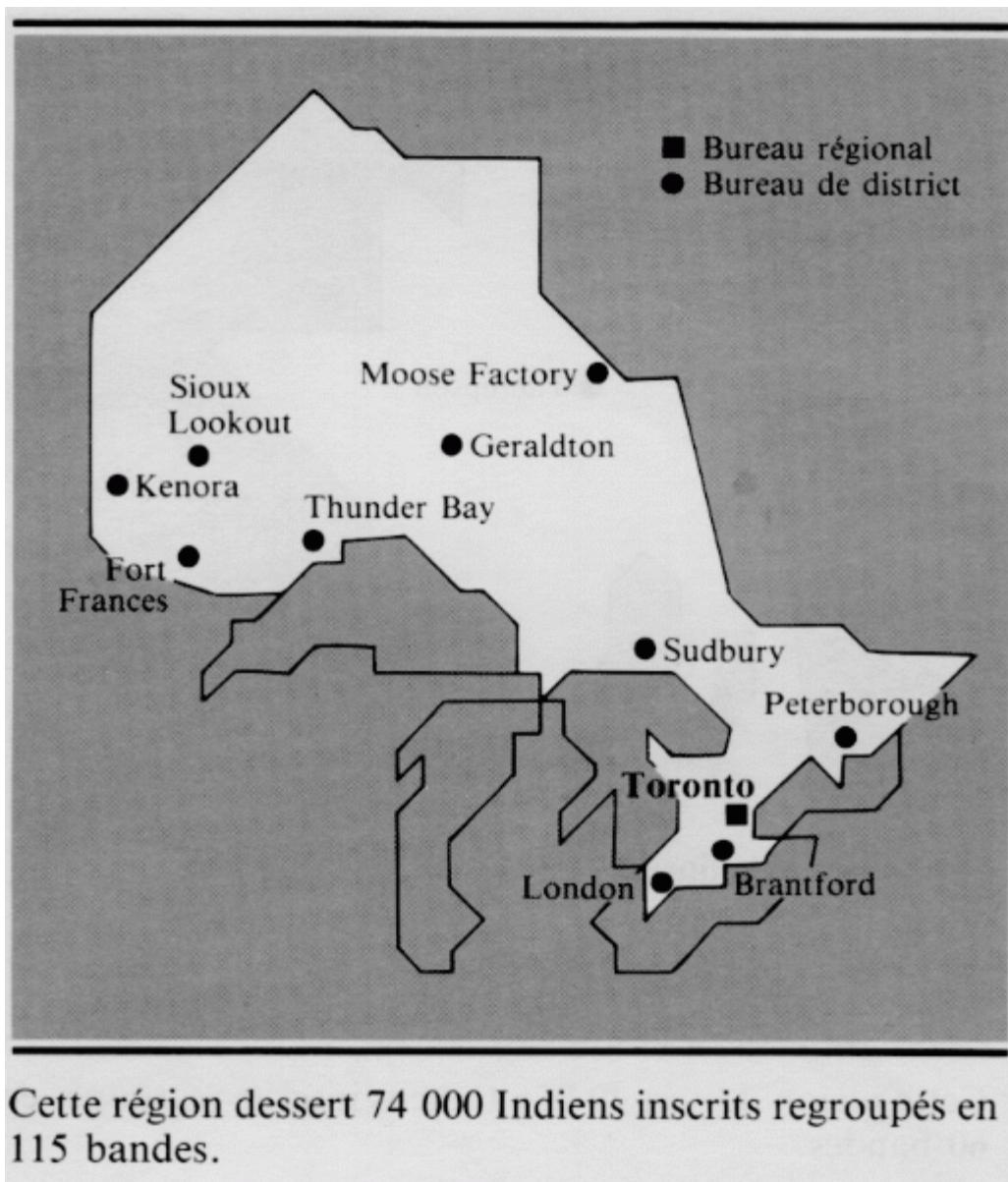
A la suite de demandes exprimées par plusieurs représentants autochtones de la région, le Ministère a mené des négociations avec l'Université du Québec à Chicoutimi afin de lancer un programme spécial de certificat d'études en loisirs et en éducation physique. Environ 30 personnes étaient inscrites à ces cours à l'automne de 1983.

Dans le domaine de l'emploi, 58 projets ont été approuvés pour créer 880 emplois ou 429 années-personnes. Grâce à une subvention de démarrage de 4 114 265\$ accordée par RELAIS, la Région a été en mesure d'obtenir un montant total de 16 510 850\$ auprès de différents programmes du gouvernement.

Le mouvement de décentralisation des services sociaux est amorcé. Depuis le 1er juillet 1983, la bande de Kahnawake dispense, dans la réserve, tous les services sociaux universels et particuliers. Deux études visant la prise en charge de ces services ont été financées par le Ministère, dont l'une élaborée par le Comité de coordination Atikamekw Sipi (réserves attikameks) et l'autre, par le Conseil Attikamek-Montagnais (réserves montagnaises).

Le Secteur des communications a été, lui aussi, très actif. Un groupe d'étude composé principalement d'autochtones a préparé, sous la direction du bureau régional, des séances de formation pour sensibiliser le personnel à la culture indienne; deux sessions de cinq jours ont déjà eu lieu. Ajoutons qu'une exposition d'oeuvres d'art réalisées par des Indiens du Québec a été présentée dans différentes villes de cette région.

Ontario



Bureau régional Bureau de district

Cette région dessert 74 000 Indiens inscrits regroupés en 115 bandes.

Faits saillants

Dans l'esprit du mouvement en faveur de l'autonomie politique et d'une amélioration des services, la région de l'Ontario continue à appuyer le principe de négociations tripartites. Ce processus est unique en soi, étant donné qu'il s'agit du seul processus permanent officiel permettant la rencontre régulière des chefs indiens, des hauts fonctionnaires des gouvernements du Canada et de l'Ontario, et des Indiens, afin de trouver des réponses à des questions telles que la police dans les réserves, la pêche et les services sociaux.

En novembre 1983, à la suite d'une décentralisation, le plan comptable des fonds en fidéicommis a été transféré de l'administration centrale à la Région. Ce plan comprend maintenant 1 600 comptes particuliers et 230 comptes collectifs; le montant total des dépôts s'élève à 18 millions de dollars. Les comptes collectifs servent à l'administration des comptes de capital et de résultats des bandes, tandis que les comptes particuliers garantissent la protection et l'administration des fonds détenus pour les mineurs en tutelle, les successions et les personnes disparues ou mentalement incapables.

Parmi les 115 bandes de l'Ontario, 36 administrent les services d'inscription de leurs membres. Grâce à l'informatique, les bandes intéressées pourront emmagasiner et extraire plus rapidement toutes les données en ce domaine. Des terminaux d'ordinateur ont été installés dans tous les bureaux de la Région et, de cette façon, les utilisateurs peuvent

communiquer immédiatement avec les différents bureaux et l'administration centrale. Cinq ateliers de formation sur ce sujet ont été organisés à l'intention du personnel des bandes et du Ministère.

En 1983 - 1984, les bandes ont fait construire 715 logements, augmentation notable par comparaison à l'objectif habituel de la Région qui est d'environ 500 unités. Ce supplément a pu être réalisé grâce à une injection de fonds au programme de logement des Indiens, annoncée dans le budget fédéral d'avril 1983. De plus, 539 rénovations ont été terminées afin de moderniser les logements actuels. La Région a affecté 29 millions de dollars au poste du logement et des services qui s'y rattachent.

La planification au niveau local continue à jouer un rôle capital dans la Région et ce, pour améliorer les conditions de vie des Indiens et favoriser leur autonomie politique. Quelque 450 000\$ ont été prévus pour aider les collectivités à élaborer des plans communautaires globaux. Ce mode de planification permet aux bandes de déterminer leurs besoins de personnel, ainsi que les orientations à donner à l'expansion de leurs ressources matérielles et économiques. En Ontario, 54 communautés ont adopté cette méthode à la suite de son introduction en 1981 - 1982. Il est prévu que 25 plans de ce genre seraient terminés à la fin de mars 1984.

De nombreuses initiatives en matière de création d'emplois ont été lancées dans les domaines de la foresterie, de la construction dans les réserves et de l'amélioration de l'infrastructure et des services communautaires. Un crédit de 30 millions de dollars a permis de créer 4 737 emplois à court terme ou 81 964 semaines de travail. En plus d'offrir aux Indiens du travail et de l'expérience, ces activités permettent d'installer l'infrastructure qui sera utile aux communautés indiennes pendant de nombreuses années tout en créant un climat propice à l'expansion des affaires et à l'autonomie. Le transfert aux bandes de certains domaines de compétence est toujours une priorité de la Région. En 1979 - 1980, les bandes avaient administré 46 p. 100 de tous les programmes (52,4 millions de dollars). En 1983 - 1984, ce pourcentage est passé à 75 p. 100, pour une somme de 165 millions de dollars (ce qui inclut les immobilisations).

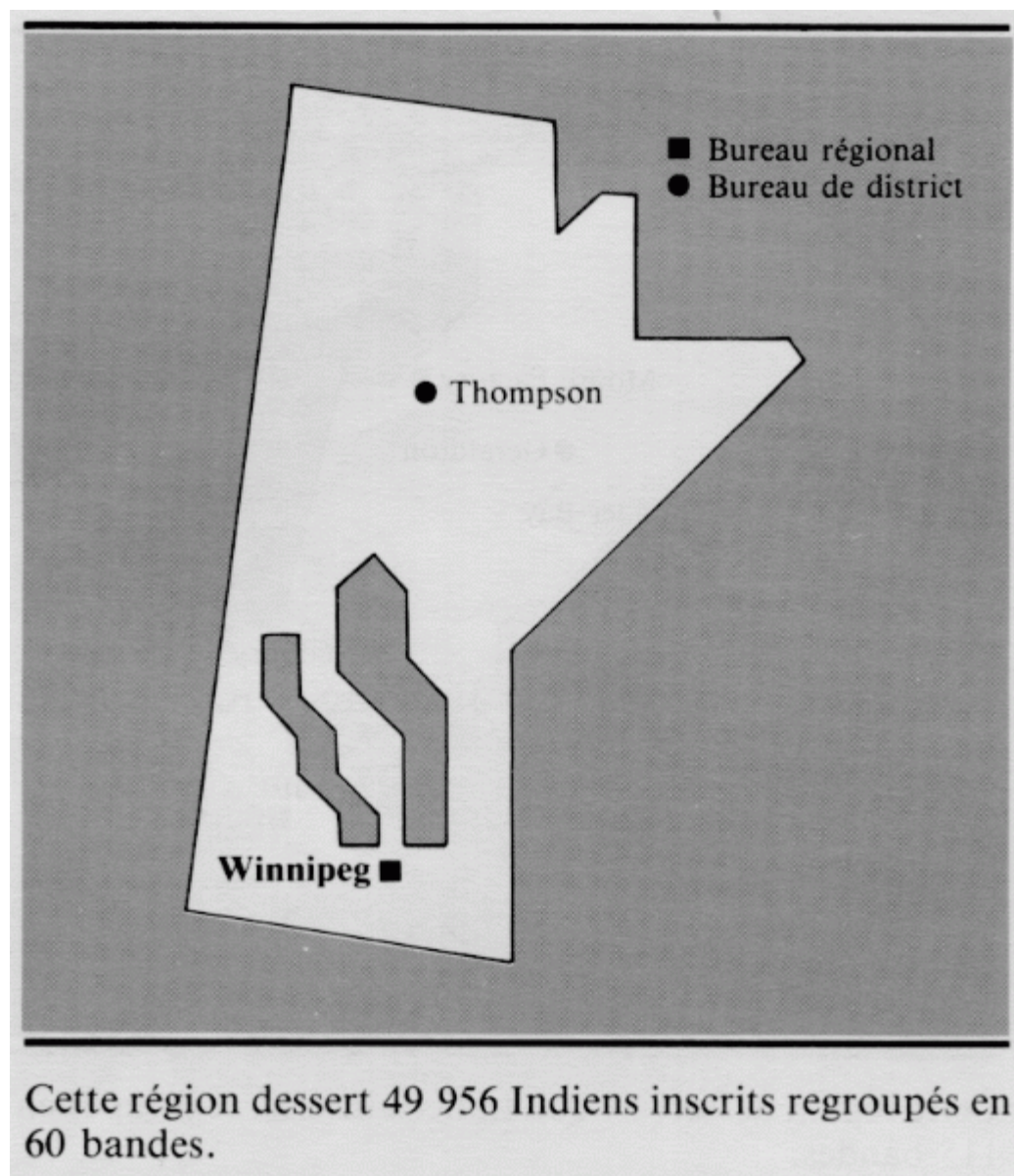
Dans le contexte du projet de loi 82 (Ontario) qui garantit à tout enfant exceptionnellement doué l'accès à des services spéciaux afin de mettre en valeur ses aptitudes, la Région a institué un comité régional chargé de déterminer la procédure à suivre, les structures et les ressources nécessaires pour permettre aux 14 000 élèves indiens de l'élémentaire et du secondaire de profiter de ces

services. L'université Western Ontario fera des recherches sur la façon de mesurer les aptitudes des élèves indiens, d'évaluer et de préparer des programmes pertinents.

Un comité régional a été chargé de seconder les bandes dans le secteur de l'enseignement. Quatorze bandes exercent déjà un certain contrôle sur les programmes scolaires et cinq bandes étudient actuellement comment prendre en charge ces questions.

Des expositions sur l'orientation professionnelle ont eu lieu dans les districts de Brantford, de London et de Peterborough à l'intention de 2 400 élèves, de leurs parents et d'autres personnes intéressées. Le coordonnateur régional de l'emploi des autochtones a participé à cette initiative, lancée en collaboration avec le programme de recrutement des autochtones de la Commission de la Fonction publique du Canada, région de l'Ontario.

Manitoba



Bureau régional Bureau de district

Cette région dessert 49 956 Indiens inscrits regroupés en 60 bandes.

Faits saillants

Le Bureau des inondations, créé en vertu de la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba, est devenu le Bureau de l'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources du Manitoba et ce, afin de faire ressortir les attributions supplémentaires reliées à l'exploitation des ressources dans la province. Le bureau a tenu de longues consultations avec les ministères fédéraux dont le mandat peut être touché par certaines des dispositions de la Convention afin:

d'établir une façon de procéder rationnelle pour traiter des questions particulières dans le cadre des programmes et des services fédéraux;

de s'assurer que tous les dossiers en suspens ont été identifiés et que toutes les options possibles proposées par le gouvernement fédéral ont été systématiquement étudiées.

Le Ministère a maintenu le même niveau d'aide financière offerte aux communautés pour préparer leurs revendications, les négocier et rétribuer le personnel de soutien. Les rencontres fréquentes entre les parties ont permis de faire des progrès notables dans les domaines suivants : expansion locale; évaluation des réseaux de distribution d'eau potable; sélection préliminaire des terres en vue de compensation; construction d'une patinoire intérieure à Cross Lake par la Manitoba Hydro au lieu de paiement; enfin, négociations sur l'indemnisation et l'expansion des activités traditionnelles comme le piégeage et la pêche.

Des terres ont été cédées au gouvernement du Canada à titre de terres de réserve pour les bandes Chemawawin, Norway House, Fairford et Little Saskatchewan; il s'agit de la dernière étape d'un échange prévu dans le cadre de l'entente Grand Rapids Forebay portant sur l'échange de terres en vue de la construction de pistes d'atterrissage et de routes pour la communauté de Norway House, et de barrages de contrôle sur la rivière Fairford. L'arpentage des réserves pour les bandes York Factory, Norway House et God's River a été effectué en vue de ce transfert de terres et ce, afin de respecter certaines dispositions relatives aux droits en suspens sur les terres touchées par les traités, la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba et un échange proposé par les bandes.

Dans le cadre du programme de logement, 712 unités ont été construites et 450, remises en état au coût de 21,5 millions de dollars, le budget total de la Région à ce poste étant de 52 millions. Le Conseil du Trésor du Canada a approuvé la construction d'une école à Cross Lake à un coût de 16,7 millions de dollars; les plans pour les écoles de Bloodvein, de Nelson House et de God's River ont été commencés.

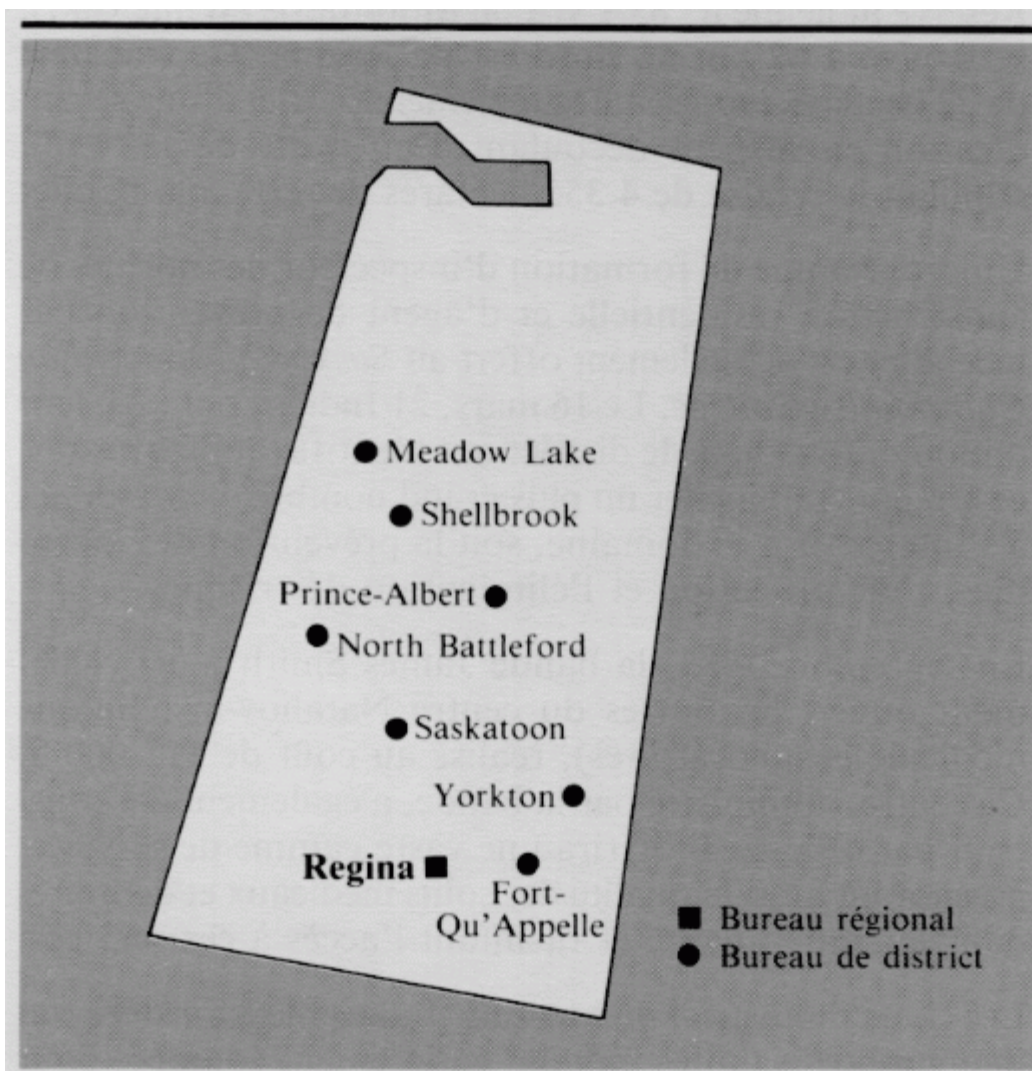
En février 1984, le projet de repeuplement des bisons des bois débutait dans la réserve de Waterhen; 34 bêtes ont déjà été livrées sur un total prévu d'environ 50. Le troupeau sera gardé dans un enclos de 2 300 hectares afin d'empêcher les bêtes de s'échapper. Ce projet a permis de créer des emplois et a été à l'origine de l'essor économique de la bande Waterhen et des agglomérations voisines.

Les négociations entre le Manitoba, les bandes ayant des droits en suspens sur les terres touchées par les traités et le Canada se sont poursuivies afin de régler, pour 20 bandes, ces revendications. Les bandes Mathias Colomb, York Factory, et War Lake ont reçu aide et conseils pour choisir les terres qui leur seront remises à titre de règlement partiel.

Un ralentissement marqué du renouvellement des employés a permis de stabiliser le personnel, particulièrement dans les écoles du gouvernement fédéral dans le Nord.

Une décision a été prise au sujet de la résidence scolaire Mackay : à partir du 1er septembre 1984, seuls les étudiants inscrits à la fin du cycle secondaire pourront y habiter. Les étudiants du primaire et des premières années du secondaire qui y résidaient auparavant pourront profiter des installations et des programmes proposés dans leur communauté ou être placés dans des foyers.

Saskatchewan



Cette région dessert 51 075 Indiens inscrits regroupés en 68 bandes.

Bureau régional Bureau de district

Cette région dessert 51 075 Indiens inscrits regroupés en 68 bandes.

Faits saillants

La Région a secondé le groupe des chefs pour les districts de Prince-Albert, de Shellbrook et de Meadow Lake dans leurs recherches sur la meilleure façon de faire participer les Indiens à la gestion des forêts. A ce titre, la formation et les activités reliées à la sylviculture et à la coupe dans les réserves ou ailleurs pourraient permettre aux Indiens de la Saskatchewan de profiter au maximum d'une nouvelle entente conclue entre le Canada et la Saskatchewan sur l'exploitation des ressources forestières, et de fonds provenant de plusieurs sources.

La Section du génie et de l'architecture a effectué plusieurs études cette année. Elle a commencé et coordonné la préparation d'un inventaire des routes régionales et la compilation d'une base de données sur l'évaluation des besoins, afin de faciliter les programmes à long terme de construction des routes et de planification de leur entretien. Grâce à cette initiative, toutes les routes des réserves ont été répertoriées et classées, et une liste des priorités, présentant une estimation des coûts de construction et de réfection, a été dressée.

Le gouvernement fédéral continue les négociations en vue du règlement des revendications foncières. Bien qu'un nombre limité de transferts de terres ait eu lieu cette année en l'absence d'une politique provinciale à ce sujet, le processus de validation s'est poursuivi. Actuellement, 30 demandes portant sur 485 640 hectares de terre ont été validées.

En août 1983, la résidence scolaire de Lebret s'est vu reconnaître le statut d'école de réserve (bande Starblanket). La nouvelle réserve, connue sous le nom de Réserve indienne n° 83A Wa pii Moo-toosis (White Calf), se trouve à 62 km au nord-est de Regina. Ce transfert de 22 hectares représente le règlement partiel d'une revendication en suspens découlant d'un traité de 1874 qui stipulait la remise de 4 355 hectares de terre à la bande.

Un programme de formation d'inspecteur des normes de construction résidentielle et d'agent de prévention des incendies est actuellement offert au Saskatchewan Indian Community College. Le 16 mars, 21 Indiens ont reçu leur diplôme. Les chefs de district ont identifié quinze postes, ce qui pourrait inciter un plus grand nombre de personnes à s'intéresser à ce domaine, soit la prévention des incendies, l'identification et l'élimination des risques.

En septembre 1983, la bande James Smith a officiellement ouvert les portes du centre Natahowin (clinique médicale et laboratoires), réalisé au coût de 513 000\$. Ce centre, administré par la bande, a également été construit par celle-ci. Il offrira une vaste gamme de services, améliorant ainsi la qualité des soins médicaux et dentaires dans la communauté et facilitant l'accès à ces services.

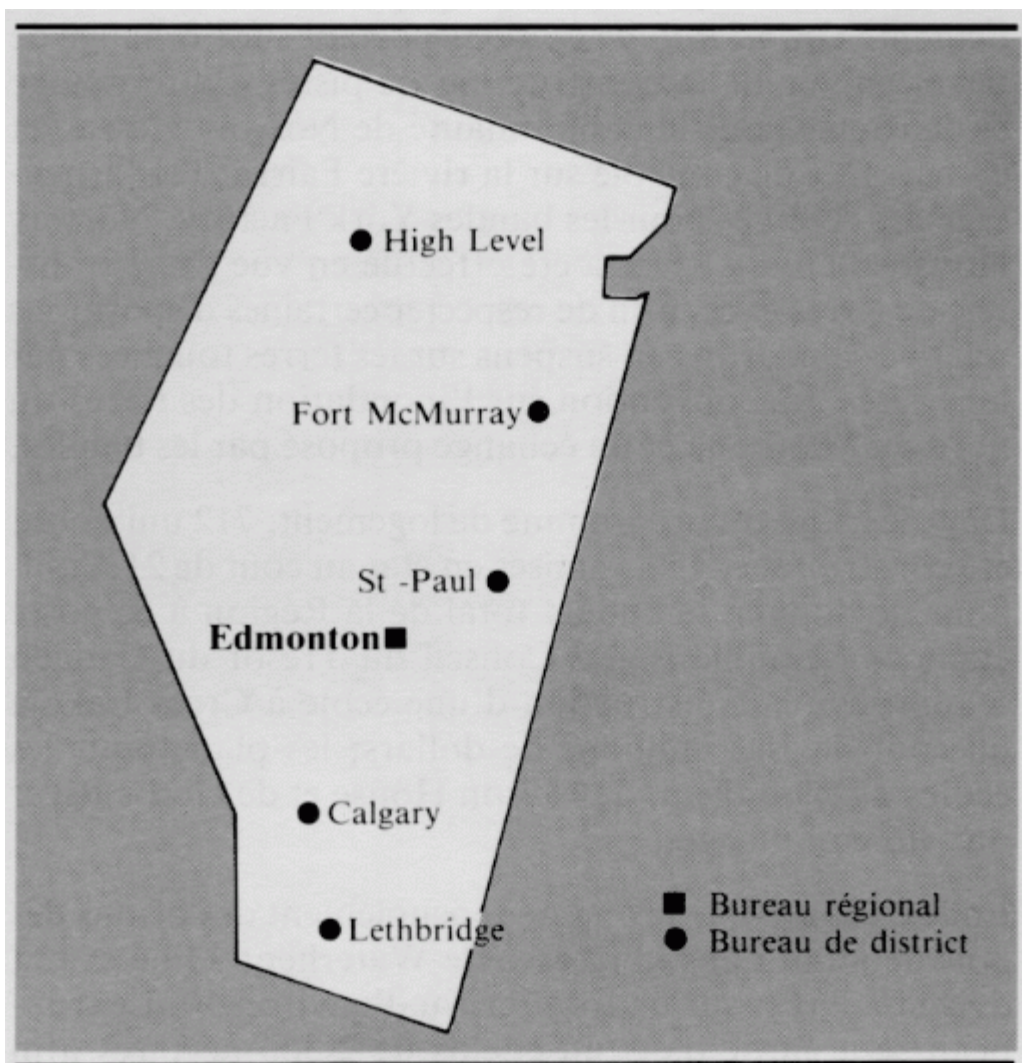
Les chefs du district de Meadow Lake et le Ministère ont inauguré trois unités mobiles entièrement équipées pour l'enseignement de l'économie domestique, de l'électronique et des communications. Ces unités desserviront huit écoles du district de Meadow Lake; elles resteront six semaines (ou trente jours d'école) à chaque endroit, ce qui permettra de visiter à tour de rôle six écoles pendant l'année scolaire.

En mars 1984, le foyer pour personnes âgées, Pahkisimotahk, de la bande Onion Lake a ouvert ses portes. Cet immeuble indépendant comprend 19 logements, un logement pour handicapé et un logement pour le concierge. Le Ministère a accordé 240 000\$ à ce projet d'un coût total de 796 000\$. Il s'agit du plus grand centre de ce genre en Saskatchewan.

La phase II du complexe scolaire Kawacatoose (bande Poorman) a officiellement ouvert ses portes en septembre 1983. Le nouveau bâtiment a une superficie de 485 m² et comprend une bibliothèque avec un centre de documentation, une salle d'enseignement spécial, un atelier, une salle d'économie domestique, un laboratoire de sciences et deux salles de cours.

Deux nouvelles écoles ont été ouvertes, l'une par la bande Thunderchild (septembre 1983) et l'autre par la bande Poundmaker (mars 1984).

Alberta



Cette région dessert 42 600 Indiens inscrits regroupés en 41 bandes.

Cette région dessert 42 600 Indiens inscrits regroupés en 41 bandes.

Faits saillants

Le comité de l'école de la réserve Alexander a participé à une conférence internationale qui a eu lieu en Inde; à cette occasion, il a présenté la philosophie qui sous-tend ses principes d'enseignement.

Un hôtel de 20 millions de dollars appartenant à la bande Sawridge a officiellement ouvert ses portes à Jasper.

La construction d'une école de 7 millions de dollars à Morley a été autorisée, et les travaux de construction pour trois écoles et deux annexes ont démarré. Deux nouvelles écoles ont ouvert leurs portes.

La Peigan Crafts Ltd. a inauguré ses nouvelles installations à Brocket.

Dans les réserves, 55 logements ont été construits, à la suite d'un octroi de fonds supplémentaires prévus dans le budget fédéral et grâce au programme habituel de logement des Indiens.

La compilation de la base de données informatisée sur les indicateurs économiques de la bande Kehewin est terminée. Cette étude pilote, faite par la bande et subventionnée par le Ministère, est la première étude de ce genre au Canada. Elle servira peut-être de modèle aux autres bandes.

La bande Alexander a ouvert une usine employant 12 personnes à la fabrication de divans, de canapés et de coussins. Le Ministère a versé 70 p. 100 du montant total des coûts qui s'élevaient à 800 000\$.

La Division du génie et de l'architecture a installé des systèmes automatiques d'économie de l'énergie dans certaines écoles de la région.

Une entente tripartite sur la protection de l'enfance a été signée entre le Conseil régional des Indiens du Petit lac des Esclaves, la province et le Ministère. La première année d'application de l'entente auxiliaire s'est terminée avec succès.

La bande Fort McMurray a commencé l'aménagement du lac Grégoire à des fins de loisirs et de tourisme. Ce projet est en partie subventionné par le Ministère.

La bande Saddle Lake a ouvert deux foyers pour enfants et la bande Beaver Lake a inauguré un centre de désintoxication. En outre, quatre nouvelles casernes de pompiers ont ouvert leurs portes.

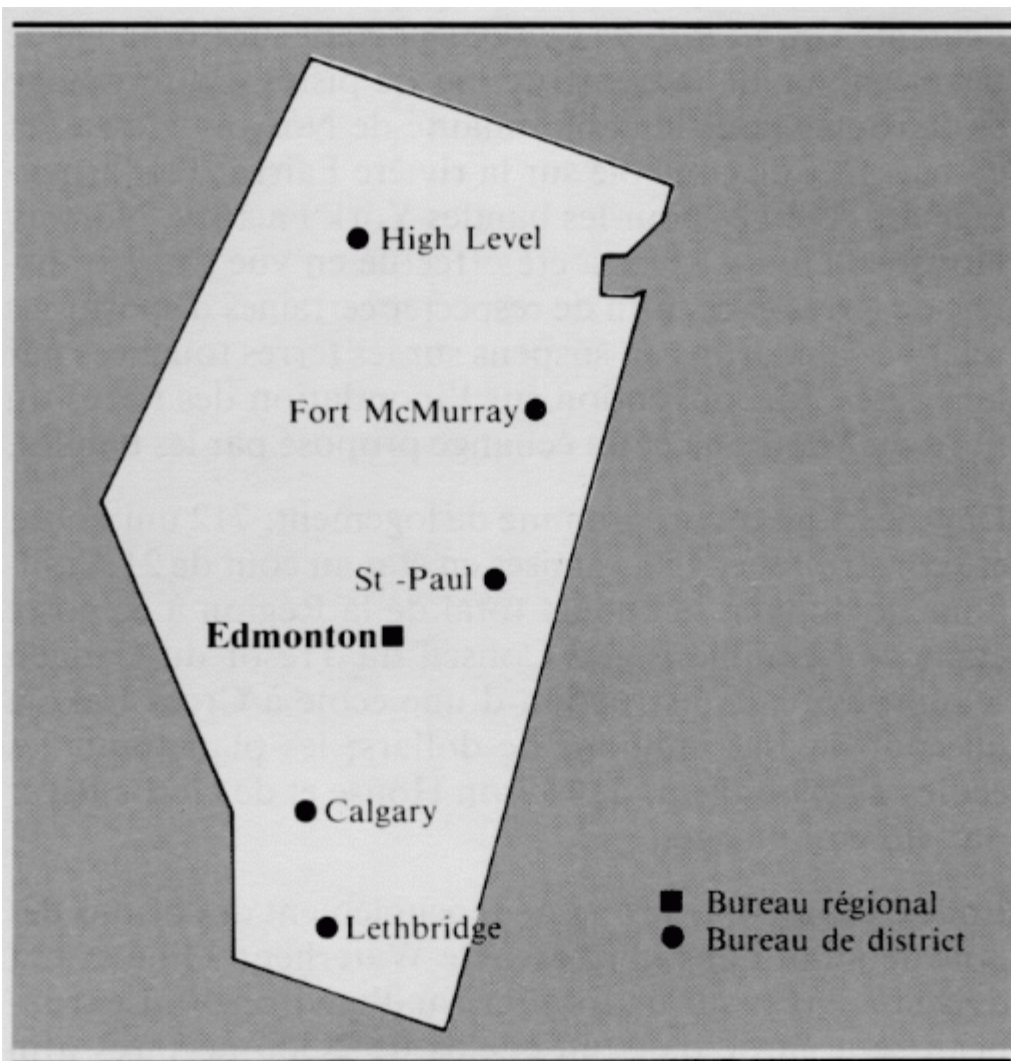
Plusieurs nouveaux programmes de formation du personnel des bandes ont été lancés, soit la formation en gestion, les principes de comptabilité, la rédaction, la solution de problèmes et la prise de décisions, le gouvernement indien et le droit, les communications dans les affaires et la formation des moniteurs.

Un programme de gestion de l'entretien a été amorcé dans la réserve Blackfoot et à l'école Blue Quills.

Dix-sept bandes ont reçu des fonds pour la préparation de négociations et de projets en matière de protection de l'enfance.

Plusieurs réseaux de distribution d'eau et des usines de traitement de l'eau ont été installés.

Colombie-Britannique



Cette région dessert 42 600 Indiens inscrits regroupés en 41 bandes.

Bureau régional Bureau de district

Centre de services

Cette région dessert 59 543 Indiens inscrits regroupés en 195 bandes.

Faits saillants

En janvier 1984, le Pacific Planning Symposium a été l'occasion pour les chefs indiens de la province et les cadres du Ministère de se fixer des objectifs communs et d'élaborer des plans de travail à long terme. Le projet, qui comprend des groupes de travail sur tous les programmes et les orientations, prévoit une méthode de vérification. Les activités des groupes de travail ont été menées avec un bon esprit de collaboration, tout en tenant compte de la législation actuelle et du processus constitutionnel.

Les subventions accordées au logement des Indiens ont été augmentées en 1983 - 1984. La Région a donc été en mesure de répartir plus de 3,6 millions de dollars, grâce à ce supplément ou fonds «d'amélioration». En outre, plus de 8,8 millions ont été affectés à la construction de logements supplémentaires et à l'installation de l'infrastructure dans les huit districts de la Région. Enfin, les bandes ont pu profiter d'un cours intitulé Formation pour la restauration des habitations, préparé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et organisé par la Région. Environ 70 personnes ont participé à la première session de formation qui portait sur la façon d'inspecter les vieux logements et d'en décrire les caractéristiques. Ce cours de six jours a été donné à Nanaïmo, à Vancouver et à Prince-George.

A Pine Acres, la bande Westbank a ouvert la première clinique de soins courants appartenant à des Indiens et gérée par ceux-ci. Dans le cadre du projet, le Ministère a garanti un prêt de 923 365\$ et versé 100 000\$ pour la construction d'une fosse septique et d'une voie d'accès. La bande s'est chargée de la planification, de la construction et de la réalisation ainsi que de la sélection des patients.

Environ 10,1 millions de dollars provenant du Programme de projets spéciaux de relance ont été octroyés à 13 bandes pour la construction ou la modernisation des réseaux d'adduction d'eau, d'égouts et des systèmes de prévention des incendies.

Voici la répartition des fonds et la liste des communautés :

Anahims Flat (égouts) : 775 000\$

Bella Coola (eau et égouts) : 1 500 000\$ répartis sur deux ans

Blueberry River (réaménagement) : 1 100 000\$ répartis sur deux ans

Canyon City (eau) : 725 000\$

Deadman's Creek (eau) : 421 900\$

Esowista (eau et égouts) : 418 000\$

Fort Ware (eau et égouts) : 1 400 000\$ répartis sur deux ans

Metlakatla (routes et eau) : 147 000\$

Nimpkish (maison de convalescence) : 295 000

North Thompson (eau) : 288 000\$

Sechelt (égouts) : 840 000\$

Slammon (eau et égouts) : 1 000 000\$

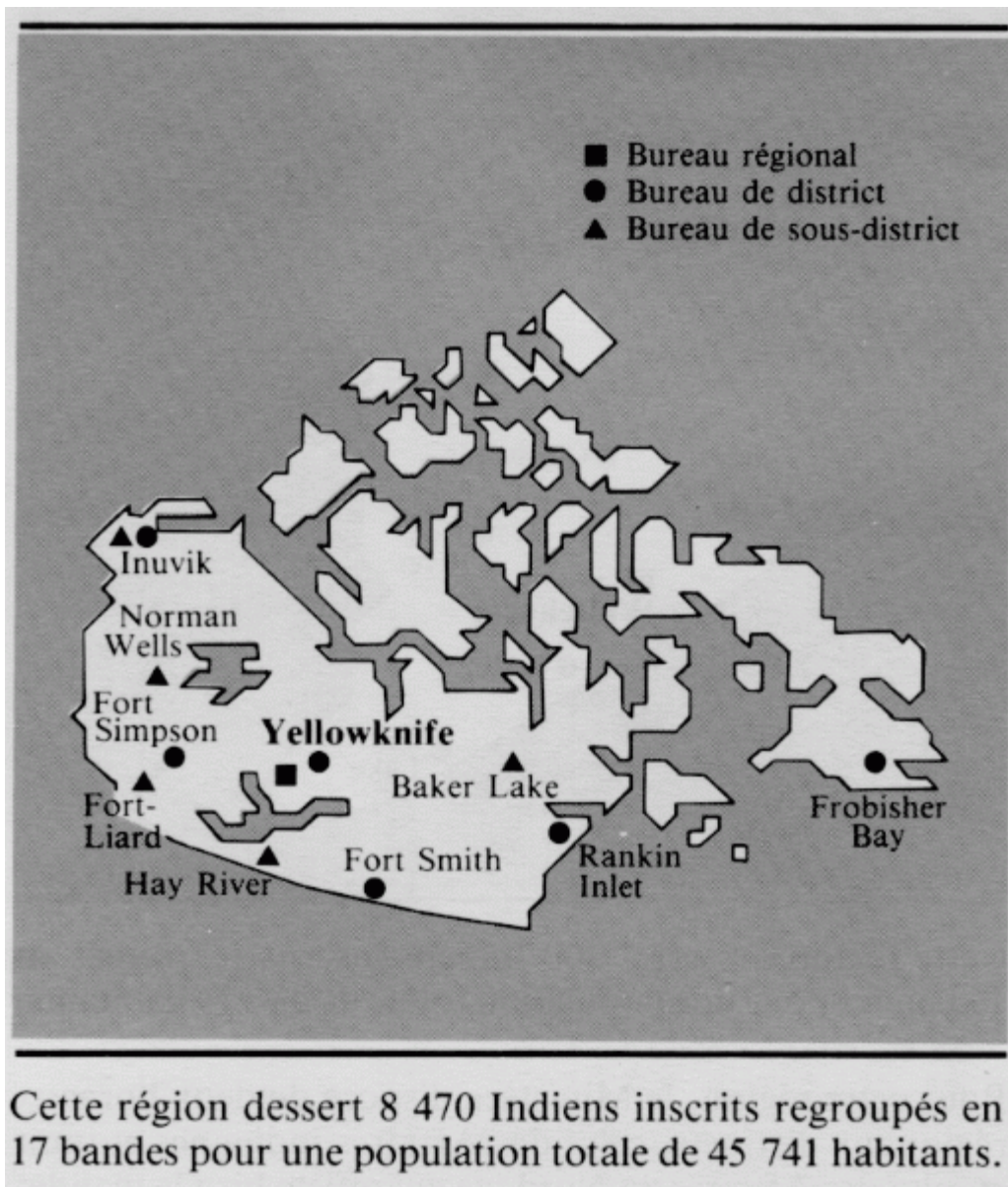
Tsartlip (égouts) : 1 100 000\$ répartis sur deux ans

Trois autres revendications portant sur les terres retranchées ont été réglées en 1983, ce qui porte donc à 6 le nombre de règlements terminés. Ces trois règlements touchant les bandes Squamish, Westbank et Okanagan, prévoient au titre de l'indemnisation, un montant de 10 786 198\$, dont 9 122 572\$ seront versés par le gouvernement fédéral et 1 663 626\$, par le gouvernement provincial.

La somme de 580 000\$ a été octroyée à la Région dans le cadre du Programme de formation et de perfectionnement en gestion des Indiens. Une partie des fonds accordés est destinée à assurer l'élaboration de cours spécialisés en versant des subventions aux instituts de formation en gestion des Indiens comme l'Indian Training and Research Institute à Vancouver, et le Native Training Institute à Merritt.

Après deux années de réunions et de négociations, la bande Lax Kw'alaams et la Dome Petroleum Ltd. ont signé une entente en 1983. En vertu de celle-ci, la bande recevra une indemnisation de plusieurs millions de dollars si la Dome réalise son projet de construction d'une usine de liquéfaction du gaz naturel à Grassy Point. Parmi les conditions, mentionnons le versement d'une somme de 500 000\$ par an, des projets d'investissements, la création d'emplois et des sessions de formation, la protection de la pêche et une compensation, et enfin un réseau de distribution du gaz naturel pour la bande Lax Kw'alaams de Port Simpson. Cette entente est une réalisation majeure pour la bande qui est la deuxième en importance dans la Région.

Territoires du Nord-Ouest



Bureau régional Bureau de district

Bureau de sous-district

Cette région dessert 8 470 Indiens inscrits regroupés en 17 bandes pour une population totale de 45 741 habitants. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le Ministère possède deux bureaux régionaux distincts, celui des Affaires indiennes et inuit et celui des Affaires du Nord, ce qui reflète bien le mandat varié du Ministère.

Faits saillants

L'événement marquant dans les Territoires du Nord-Ouest a été la conclusion du premier règlement d'une revendication globale dans le Nord. Il s'agit de la convention définitive concernant la revendication du Comité d'étude des droits des autochtones, paraphée en décembre 1983.

Affaires indiennes et inuit

Le programme national de soutien des bandes, qui complétait le financement de base et les frais généraux, a été mis en application avec une augmentation de 100 p. 100 des fonds destinés à l'administration des bandes. Grâce à cette augmentation, les bandes peuvent embaucher et conserver un personnel compétent ainsi que fournir un financement d'appoint pour des services de consultation sur des questions d'intérêt régional et national.

La publication du rapport Penner et la réponse du gouvernement n'ont pas eu les mêmes répercussions politiques dans les T.N.-O. qu'au sud du 60e. Les Dénés poursuivent avec le gouvernement fédéral la négociation d'une revendication foncière globale, qui comprend la création et la mise en place d'institutions dénées. En outre, les discussions en cours

avec l'Alliance constitutionnelle de l'Arctique de l'Ouest ont pour thème l'instauration d'institutions autochtones en vue de l'autonomie politique.

Un groupe de travail sur l'expansion économique, composé de représentants de la Nation dénée, a reçu le mandat d'élaborer une politique dénée en relation avec l'entente de développement économique (Territoires du Nord-Ouest et gouvernement fédéral), la réalisation des grands projets et l'expansion économique des agglomérations. Étant donné que les fonds octroyés au financement du projet de Norman Wells ne sont pas destinés à l'essor économique et à l'aménagement de cette agglomération, la Région, en collaboration avec les Dénés, a fait une étude pour dresser un plan de formation destiné aux besoins de cette localité. La fin de l'étude est prévue pour avril 1984.

Dans l'Arctique de l'Ouest, la fusion des administrations locales, à savoir les conseils de bande et les conseils d'établissement, a été à l'origine de l'élaboration d'une nouvelle ordonnance sur les localités. Ce document est actuellement examiné pour ratification par les bandes dénées, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le Programme des affaires indiennes et inuit.

Affaires du Nord

L'entente de développement économique prévoit l'affectation de 21 000 000\$ répartis sur quatre ans pour stimuler l'expansion économique et le progrès social dans le Nord.

En vertu de cette entente, trois sous-ententes ont été signées dans les secteurs suivants : essor du marché domestique; exploitation des ressources naturelles; utilisation des ressources humaines. Dans ce contexte, un secrétariat a été créé; il a officiellement ouvert ses portes en décembre 1983.

Quatre-vingt accords d'exploration ont été négociés avec les sociétés pétrolières et gazières.

Un comité des retombées économiques pour le Nord a été créé par le Ministre en vue de déterminer et d'observer les retombées provenant de la prospection et de l'exploitation des hydrocarbures dans le Nord. Des dispositions ont été prises pour former ce comité et nommer les agents chargés de cette question.

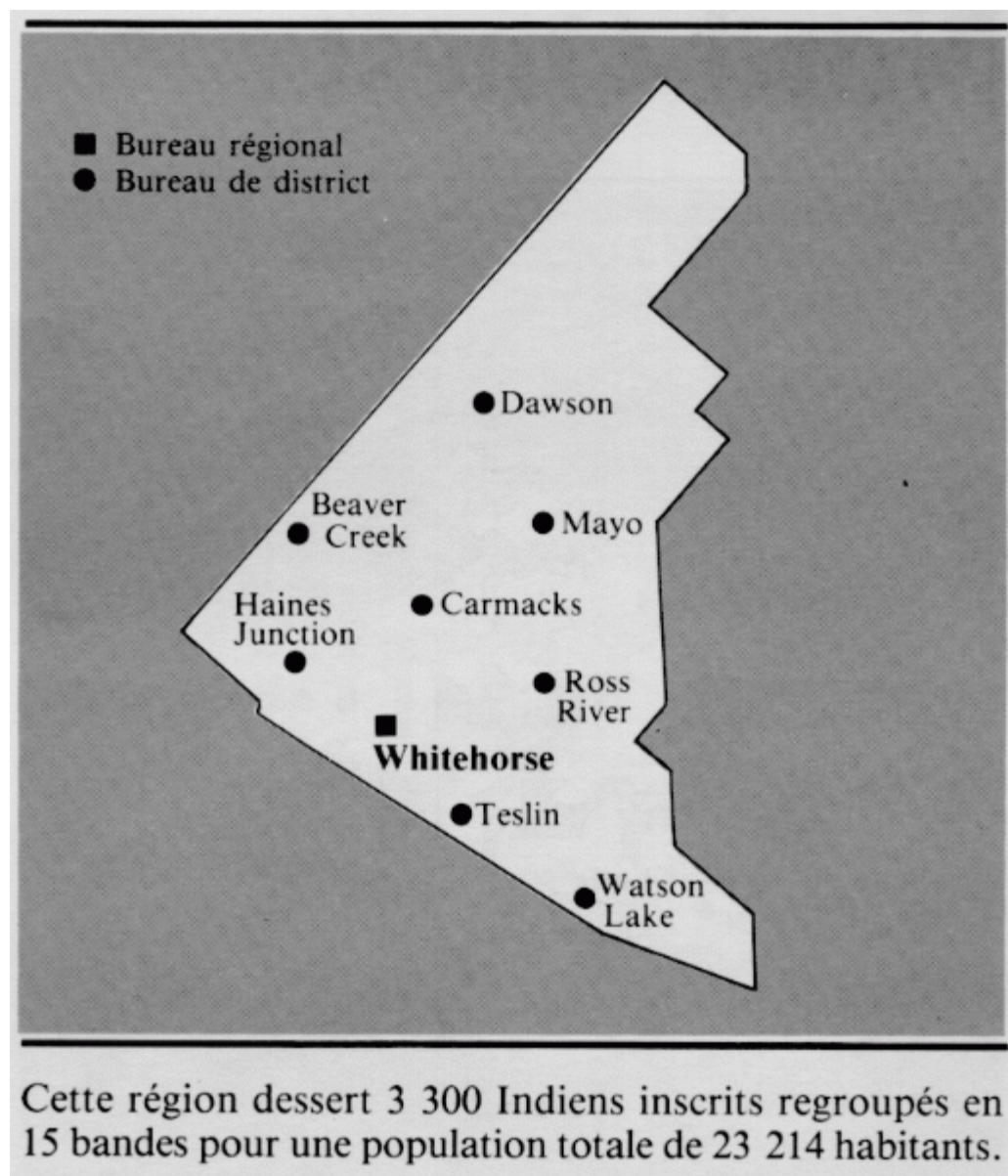
Le Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord a comme objectif de jeter les bases d'une production commerciale et de préparer le transport du pétrole brut et du gaz naturel du Nord.

Le programme fédéral-territorial d'aménagement du territoire a été lancé. Le directeur de ce programme, A.A. Ménard, est installé depuis longtemps dans le Nord.

La surveillance des travaux de construction du pipeline reliant Norman Wells (T.N.-O.) à Zama (Alberta) a continué pendant l'hiver de 1983 - 1984; des canalisations ont été installées sur une longueur de 587 kilomètres.

Au cours de la saison de prospection, l'on a observé un déplacement des activités minières qui, du Keewatin, ont maintenant lieu dans le district du Mackenzie et ce, afin de rechercher de l'or.

Yukon



Bureau régional Bureau de district

Cette région dessert 3 300 Indiens inscrits regroupés en 15 bandes pour une population totale de 23 214 habitants. Pour cette région, le Ministère dispose de deux bureaux régionaux distincts, celui des Affaires indiennes et inuit et celui des Affaires du Nord, ce qui reflète bien le mandat varié du Ministère.

Faits saillants

La signature d'un accord de principe pour la revendication foncière du Conseil des Indiens du Yukon a été un événement déterminant. Le Cabinet a approuvé l'accord au début d'avril 1984, mais le gouvernement du Yukon et les bénéficiaires ne l'ont pas encore ratifié.

Affaires indiennes et inuit

Des progrès ont été accomplis au sujet de l'achat du quartier Hillcrest où l'on prévoit réinstaller la bande indienne Kwanlin Dun.

Un plan préliminaire a été élaboré pour le règlement de la revendication foncière du Conseil des Indiens du Yukon et pour envisager le transfert des activités du Programme des affaires indiennes et inuit. Un plan d'action touchant la gestion du personnel a été présenté au Personnel (administration centrale) ainsi qu'au Conseil du Trésor du Canada, et à la Commission de la Fonction publique.

Des mesures préliminaires ont été prises pour commencer un projet de planification à l'échelle des agglomérations. Une demande de fonds supplémentaires a été présentée au Conseil du Trésor.

Les bandes préparent actuellement des plans d'investissements, de trois à cinq ans, et trois bandes disposent maintenant de méthodes de gestion à cet effet.

Le ministère de l'Expansion industrielle régionale et la Direction générale de la mise en valeur des ressources, du développement économique et de la création d'emplois ont subventionné un plan d'expansion économique régionale pour trois bandes du Nord. La première étape de ce plan est terminée; la deuxième est actuellement réalisée dans le cadre de ce projet pilote.

La Direction du développement social a continué à appuyer les activités et à favoriser la participation des Indiens du Yukon au programme de protection de l'enfance. Elle a secondé le gouvernement du Yukon dans son étude reliée à la révision et à la modification de la Child Welfare Act (gouvernement du Yukon).

Par rapport à 1982 - 1983, il y a eu une augmentation de 50 p. 100 du nombre d'étudiants qui ont participé au programme de formation permettant l'entrée au collège et à l'université.

En 1983 - 1984, 67 maisons ont été construites dans la Région.

Affaires du Nord

L'organisation chargée de la prévention des incendies a installé un système de détection automatique des orages afin d'assurer une meilleure protection des habitants du Yukon. Cette année, le nombre total d'incendies, soit 198, vient au deuxième rang dans les statistiques, bien que la superficie touchée ait été plus petite que prévue.

Des négociations intensives entre les Affaires du Nord, le gouvernement du Yukon et le Conseil des Indiens du Yukon, en vue d'une entente sur l'aménagement du territoire du Yukon, ont eu lieu cette année. Les représentants des trois parties sont convenus d'une proposition qui précise le processus, le rôle et l'orientation de ce programme. L'entente proposée n'a pas encore été ratifiée.

Le Comité d'examen des directives sur l'exploitation des placers a tenu une audience publique au sujet de l'ébauche des directives, élaborée par le Ministère, Pêches et Océans, et Environnement Canada; les directives ont été préparées en réponse aux préoccupations reliées aux répercussions sur l'environnement de l'exploitation des placers dans les canaux, le lit des rivières et les plaines inondables le long des rivières et des ruisseaux du Yukon. Le Comité s'est rendu dans plusieurs agglomérations du Yukon et a présenté son rapport en décembre.

L'aménagement de la région du Versant Nord a soulevé bien des interrogations en raison d'une demande de construction d'installations portuaires destinées à la prospection à la pointe Stokes et d'un permis d'exploitation d'une carrière près de la pointe King. Un groupe d'étude a été créé pour évaluer les propositions qui, finalement, ont été rejetées.

En vue d'augmenter les retombées économiques découlant de la prospection et de l'exploitation des hydrocarbures, un comité a été créé à cet effet afin de coordonner les activités du gouvernement, des régions et des agglomérations. Ce comité est présidé par un représentant des Affaires du Nord et un représentant du gouvernement du Yukon.

Des progrès majeurs ont été réalisés en vue de la signature d'une entente de développement économique Canada-Yukon, ce qui inclut une étude des perspectives économiques du Yukon et la préparation d'une ébauche de programmes.

